Chrétien Lupus.
Sa période ultramontaine (1660-1681)*

15. *Dernières activités littéraires.*

Depuis son cinquième volume des *Scholia* sur les conciles, Lupus s'était laissé entraîner, malgré lui [541]), vers des sujets d'actualité. Il est vrai que, dans ces volumes, il n'avait pas manqué de consacrer quelques digressions à des questions contemporaines [542]), mais celles-ci allaient l'occuper entièrement durant les dernières années de sa vie. Quatre nouveaux ouvrages en résulteront : un traité des appellations ; un recueil de lettres des Pères ; la vie et les lettres de Thomas Becket ; un traité sur les processions.

a) De appellationibus.

D'après les maximes gallicanes [543]), un évêque doit être jugé par son archevêque et par ses co-provinciaux réunis en synode, de sorte qu'au pape revient à peine un jugement d'appel, que certains auteurs veulent réduire encore d'avantage. Dès 1640, Pierre de Marca, évêque de Conserans, ensuite archevêque de Toulouse et de Paris, avait voulu introduire cette doctrine au second volume, livre VII, de son *De concordia sacerdotii et imperii*, mais la condamnation du premier tome [544]) le porta à renoncer à la publication du second. Toutefois, après sa mort, son ami et secrétaire Etienne Baluze donna en 1663 une édition complète de l'ouvrage où le livre VII ne manqua pas. Rome ne tarda pas à répéter la censure [545]). Jean David, intendant de la maison de Soubise, attaque De Marca et Baluze dans sa dissertation *Sur le jugement des évêques pour servir de réponse à la nouvelle doctrine de plusieurs auteurs*, Paris, 1671.

*) Voir *Augustiniana* 25 (1975), 293-329 ; 27 (1977), 238-282 ; 28 (1978), 373-400 ; 29 (1979), 394-424 ; 30 (1980), 157-188.

541) FFC, doc. 255.

542) Deux exemples : dans son t. III, p. 525, parlant du second concile romain tenu sous le pape Léon IX, Lupus s'en prend aux cartésiens : « Carthesiani fabulones, usi eodem effugio, suum magistrum agnoscant. Certe istud carthesianorum phantasmatum palmare principium est etiam herculea clava Ioannis Wicleffi, Ioannis Calvini et similium erronum » ; p. 495-498, il parle longuement de l'Immaculée Conception.

543) Voir H. Quentin, *Jean Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires*, 'aris, 1900, p. 118-120.

544) Reusch, *Der Index*, t. II, p. 365.

545) Ibid., t. II, p. 367.

A son tour, Pasquier Quesnel réfuta David dans une dissertation annexée à son édition des œuvres de saint Léon. Intervinrent encore, en 1678, Jacques Boileau, frère du poète, par un traité anonyme : *De episcoporum antiquis et maioribus causis liber, in quo SS. Patrum, pontificum et conciliorum Ecclesiae catholicae sententiae proferuntur ad confutationem errorum Davidii in libro gallice scripto de iudiciis canonicis episcoporum*, publié soi-disant à Liège, en vérité à Lyon, et condamné en 1679 ; en cette dernière année Jean Gerbais, commissionné par l'Assemblée du Clergé, dans sa *Dissertatio de causis maioribus*, condamnée à Rome en 1680 [546]).

Ces questions et ces publications intéressaient fortement Lupus, tout d'abord à cause de sa position ultramontaine très prononcée, ensuite parce qu'il s'était occupé activement de ces matières lors de son premier séjour à Rome, quand, accusé de jansénisme, il cherchait à se réhabiliter.

Il fut invité explicitement par Rome, en particulier par son ami Favoriti, à participer à la controverse en cours [548]). Le 17 juillet 1676 il lui répondit :

> « Necdum licuit aliquid meditari in Paschasium Quesnellum... Statim apponam manum » [549]).

Favoriti, dans une lettre du 27 juillet suivant, revient sur son désir, et fait comprendre pourquoi il fait confiance à Lupus : à Rome, les hommes compétents sont rares :

[546]) D'après une lettre du cardinal Casanate, en date du 14 novembre 1679, ce fut le livre de Boileau « qui temerario ausu Romanam Sedem conatur pessumdare » qui anima Lupus. « Excanduit iusto zelo Lupus, simulque miratus est, non styli humilitatem, non futilitatem argumentorum, sed intolerabilem hominis illius audaciam, ac livorem erga Ecclesiam Romanam, nihilque laudandum censuit in opere quam prudentiam in nomine supprimendo. Quocirca evulgatiqnem praeconceptae iamdiu historiae Appellationum nullatenus differendam reputavit » ; QUENTIN, *Mansi*, p. 220.

[547]) REUSCH, *Der Index*, t. II, p. 369.

[548]) Favoriti semble avoir parlé au nom de certains cardinaux. Lupus écrit le 26 août 1676 à Magliabecchi : « Hic inter armorum motus et plurimas calamitates silent omnia studia. Ego interim ex aliquorum Eminentissimorum iussu aliquid meditor adversus Paschasium Quesnellum, qui nimis inverecunde falcat contra Sedem apostolicam » ; Florence, Bibliothèque centrale, ms. Cl. VIII, 1175, f° 76r. Parmi ces cardinaux, Quesnel mentionna en particulier Paoluzzo Altieri ; J. A. G. TANS et N. SCHMITZ DU MOULIN, *Pasquier Quesnel devant la Congrégation de l'Index. Correspondance avec François Barberini sur la mise à l'Index de son édition des œuvres de Saint Léon, publiés avec introduction et annotations*, La Haye 1974.

[549]) FFC, doc. 107.

« Itaque expectabimus notas quas polliceris, et quibus non dubitamus quin supra Pamelios [550]) et Rigaltios [551]) aliosque omnes qui in argumento allaborant, illustraturus sis... Summus Pontifex agit annum octogesimum sextum, parum aut nihil (quae est infelicitas huius saeculi plurium malorum origo) in Sacris Litteris et studiis theologicis versatus. Inter cardinales... vix unus aut alter, iique ex ordinibus regularibus, adeoque addicti partibus, de controversiis ecclesiasticis loqui possunt. Quamobrem qui res novas moliantur, magnam habent facultatem trahendi Purpuratos in suam sententiam per asseclas et commissarios dissimulanter rem agentes » [552]).

Cette franchise quant à la situation de la Curie, ne devait nullement surprendre Lupus, mais la confiance qu'on lui témoignait devait exciter son zèle.

Le 3 septembre Lupus répond :

« Legi Paschasium Quesnellum. Eruditio vestra recte scripsit esse theologastrum. Est novus Marcus-Antonius de Dominis; immo novus Eusebius Nicomediensis. Etenim non dumtaxat civilia, quod nuper Petrus de Marca, effutivit, sed et dogmatica provincialium synodorum iudicia dogmatizat non posse Romam appellari. Est ipsissimum schisma Eusebianum. Necesse est ut refutetur. Conabor facere. Et proxime » [553]).

Le 25 octobre Lupus ajoute : « In dies pergo contra Quesnellium » [554]). L'oratorien Pasquier Quesnel [555]), dont il s'agit ici, était quelque l'émule de Lupus. Son premier livre, publié en 1665, concernait les conciles : *Règles de la discipline ecclésiastique recueillies des conciles, des synodes de France et des Saints Pères de l'Eglise, touchant l'état et les mœurs du clergé.* Depuis lors, l'auteur n'avait pas continué dans cette voie de l'histoire des conciles, mais il s'était orienté vers les Pères. En 1675, il publia les œuvres de saint Léon le Grand : *Sancti Leonis Magni papae opera, nunc primum epistolis XXX tribusque de gratia opusculis auctiora, secundum exactam annorum seriem ordinata, a suppositis textibus, interpolationibus, innumerisque mendis*

[550]) Allusion à Jacques de Pamele, conseiller de Charles-Quint, écrivain fécond, mort en 1587; cf. *Biographie nationale... de la Belgique*, t. XVI, col. 528-542.

[551]) Allusion à Nicolas Rigault, auteur également fécond, mort en 1654; cf. *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIII, col. 2706.

[552]) FFC, doc. 108.

[553]) Ibid., doc. 110.

[554]) Ibid., doc. 114.

[555]) Qu'il suffise de renvoyer au *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIII, col. 1460-1535.

expurgata; appendicibus, dissertationibus, notis, observationibusque illustrata. Accedunt sancti Hilarii Arelatensis episcopi opuscula, vita et apologia, Paris, 2 vol, in-4°.

Comme telle, l'édition critique était un ouvrage monumental, mais ses annexes soulevaient des difficultés. Celles-ci entraînèrent sa condamnation, prononcée le 22 juin 1676 par la Congrégation de l'Index. On a prétendu que, plus précisément, cette dernière avait voulu y flétrir une certaine propension au jansénisme [556]), mais la tendance gallicane de l'auteur et des approbateurs fut elle aussi en cause. En tout cas, nous le verrons, Lupus n'y attaque que l'attitude anti-romaine, que lui, ultramontain, croit y distinguer.

Pendant son second séjour à Rome, en dépit de ses activités comme supérieur de sa province religieuse et comme député de l'université de Louvain, Lupus poursuit ses remarques sur Quesnel. Son secrétaire Wijnants écrit le 16 août 1678 à Favoriti :

> « Heri P. Magister Lupus componendo absolvit quidquid respicit Paschasium Quesnellum de gallicanis appellationibus. Impendo operam ut omnia nitide excribantur.
>
> A diebus decem inciderat mentio de Petro a Marca, quod hic sit quasi fons omnium istarum venetarum venarum, atque ita rogabam P. Magistrum ut ipsum fontem dignaretur aggredi et secare. Et ecce, hodie, ad maiorem Dei et Assumptae Virginis gloriam, manum huic apponit. Una cum ipso refutabit praefationem Balluzianam. De regaliis amplior erit difficultas. Si maneamus sub Franco, erit res nimis delicata » [557]).

L'ouvrage étant terminé, Lupus fait déjà des démarches en vue de la publication. Le 25 juin 1679, il date sa longue dédicace au pape. C'est un dithyrambe de la papauté : il commence par ces phrases :

> « Sanctum Petrum apostolum, eiusque in Romana cathedra successorem, post Dominum Deum esse primum totius mundi Patrem ac Doctorem recte ad Bonifacii II pontificis consistorium solemniter professus fuit Stephanus, Larissae episcopus, metropolita Thessaliae. Hinc dubias et morum et dogmatum quaestiones ad ipsum referre, atque ab eius sacrosancto et supremo oraculo, infallibili ac semper immaculato evangelici depositi custode atque interprete orthodoxam veritatem et catholicam

556) Ibid., col. 1464; Tans-Schmitz du Moulin, *Pasquier Quesnel*, où p. XL-XLIV on trouvera un aperçu des questions soulevées par les œuvres de saint Léon.

557) FFC, doc. 127.

pacem supplicare atque accipere, est apostolica institutio, perpetua consuetudo omnium ecclesiarum ».

Les mérites personnels d'Innocent XI sont affirmés : il a condamné les 65 propositions laxistes, et a mis fin au népotisme. Lupus en tire la conclusion générale : « *Sanctissima vestra opera alte clamant ad omnem Ecclesiam : Spiritus Dei est hic* ». Il en tire une particulière pour lui-même : « *Qui Vestram Sanctitatem tam gloriosis et necessariis citra quietem laboribus videt distendi, quomodo possit feriari ? ...Hinc et ipse apprehendi instrumenta litteraria et pro Apostolica Sede feci, non quod debui ac volui, sed quod potui* ».

En vue de la publication, le manuscrit, copié de la main de Wijnants, est remis aux théologiens du Saint-Office. Le théatin Cajetan Mirabelli, et le dominicain Raymond Capizucchi, maître du sacré palais, en prendront connaissance. Favoriti a promis de fournir une préface.

Mais pour faire bonne impression, un ouvrage si ultramontain, ne devait pas être publié à Rome ; on reprocherait à l'auteur de s'être vendu. D'ailleurs, pour diverses raisons, Lupus prit bientôt le chemin du retour aux Pays-Bas.

A peine arrivé, le 28 octobre 1679, il écrit de Bruxelles à Favoriti :

« Hic etiam ago de imprimendo opere contra Paschasium Quesnel etc. Et expedit statim exordiri. Hinc supplico statim instrui de illis quae forsitan placuerit addi vel demi. Gratia Vestra quàndoque medidata fuit praefigere epistolam qua me urgeret ad opus et certas quaestiones proponeret. Si eadem mens perseveret, rogo expleri per primam opportunitatem » [558]).

Le 17 novembre, Lupus écrit encore à Favoriti :

« Scriptum contra Paschasium Quesnellium revideo et paro ad proelum » [559]).

De son côté, Favoriti fait savoir le 18 novembre :

Ipsi [Papae] quoque placet opus contra Quesnellum et alios quam primum imprimi. Mittentur ad te intra paucos dies nonnulla quae annotata hic sunt, ut si videbitur, illis utare. Caeterum tua excellens eruditio monitore non indiget. Ego non puto expedire ut aliquam epistolam operi praefigam, cum nuncupatur Sanctitati Suae » [560]).

[558]) Ibid., doc. 140.
[559]) Ibid., doc. 147.
[560]) Ibid., doc. 148.

Il est assez probable que Favoriti préféra ne pas fournir une préface afin de garantir la spontaneité de l'ouvrage.

Dans l'entre-temps, vu la lenteur des consulteurs romains et de la poste, Lupus eut un ennui, dont il fit part à Favorit, le 24 novembre :

> « Dum Illustrissima Vestra Gratia nuper mihi scripsit [561]) ut noti operis impressio mitteretur in executionem, et nulla in ipso fieret mutatio, parabam omnia ad exordiendam. Verum Dominus Internuntius dicit sibi esse alia mandata, esse aliqua mutanda, ideoque vult me cessare, donec acceperit mutandorum catalogum. Gratia Vestra novit in Alma Urbe esse varia ingenia, varios affectus, proindeque et varia iudicia. Hinc supplico ut Illustrissima, cui obedire debeo, Vestra Benignitas dignetur aliquid immobile definire ac me instruere ac dirigere » [562]).

Bientôt Lupus reçut par l'intermédiaire de l'internonce [563]) quelques pages d'observations techniques de la part du consulteur Mirabelli [564]). La maître du sacré Palais se limita à quelques remarques sur la langue et le style, et en voulut surtout à la violence du ton, surtout à l'égard de Pierre de Marca, archevêque de Paris, qui s'est rétracté sur plusieurs points qui lui avaient été reprochés [565]).

Entre-temps, Favoriti répète que ces observations n'ont pas un caractère obligatoire, et que Lupus en doit juger lui-même. On a pleine confiance en lui [566]).

Lupus est assez humble pour recevoir des remarques justifiées. Il écrit le 5 janvier à Favoriti :

> « Accepi instructiones ac modificationes circa scriptum contra Paschasium Quesnellum et alios. Et quaedam nituntur bono fundamento. Praecipua modificatio debebit esse circumscriptio quarumdam acerbiorum phrasium. Hoc enim ab exordio dixi Illustrissimae Vestrae Gratiae.
>
> Illustrissimus Dominus Mirabellus valde commendat quemdam locum Sancti Cyrilli Alexandrini, et ipsum rogat scripto inseri

561) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

562) Ibid., doc. 149.

563) La correspondance de l'internonce fait plusieurs fois mention de ces observations ; cf. CEYSSENS, *Sources... 1676-1679*, passim ; id., *Sources... 1680-1682*, passim.

564) FFC, doc. 142.

565) Ibid., doc. 141. Déjà le 28 octobre 1679, le cardinal Cibo avait fait avertir Lupus par l'internonce de ne pas être blessant à l'égard de Quesnel, la victoire n'étant pas là ; CEYSSENS, *Sources... 1676-1679*, p. 592.

566) FFC, doc. 148 et 153.

ut grandae fundamentum auctoritatis apostolicae. At locus iste est spurius et suppositiitius, uti nuper singulari opusculo ample demonstravit Ioannes Launoius; quare sequar Suae Sanctitatis iudicium, quod ultimis litteris mihi intimavit Illustrissima Vestra Gratia. Et ad maiorem Sanctissimi Domini Nostri satisfactionem communicabo ac exponam omnia Domino Internuntio. Curabo ut operis impressio statim capiat exordium » [567]).

Mais avant de confier le manuscrit à quelque imprimeur, il fallait obtenir la licence du gouvernement. Que cela ne serait pas difficile, Lupus le savait depuis longtemps. Dès le 10 novembre il avait écrit à Favoriti :

« Dominus Orator [le marquis del Carpio] regis nostri catholici ad nostrum Dominum Gubernatorem scripsit et rogavit ut istud opus non permitteret imprimi. Quod haud dubie fecit ad preces oratoris Gallici. Hinc Dominus Gubernator serio a me inquisivit quid isto libro contineretur. Et asserenti nihil contineri nisi defensionem divinorum privilegiorum Sedis apostolicae, respondit talia a se impediri non posse nec esse impedienda » [568]).

Cependant l'internonce apprit de son ami Pedro Ronquillo, conseiller d'État, que le gouvernement ne voulait pas offenser le roi de France, un adversaire si redoutable [569])... De plus, il était difficile de croire que le Conseil de Brabant, qui avait toujours été de tendance régaliste, qui devait donner, au nom du roi, l'octroi désiré, allait favoriser la publication de thèses ultramontaines.

Lupus prie donc l'internonce de plaider sa cause devant le gouverneur général et les principaux ministres bien intentionnés. L'internonce à son tour demande à Rome s'il peut donner suite à ce désir [570]). Grâce à la bienveillance du gouverneur général et du

[567]) Ibid., doc. 157.

[568]) Ibid., doc. 144. Favoriti répondit le 9 décembre : « Egregiam laudem meretur Excellentissimus D. Gubernator Belgii, profitendo sibi non licere impedire editionem operis in quo Sedis apostolicae auctoritas et Romanae Ecclesiae dignitas defenditur adversus calumniatores. Legi Sanctitati Suae epistolam tuam proxime ad me datam. Res valde mira Sanctitati Suae visa fuit, tam occultis artibus tentari suppressionem doctissimae lucubrationis tuae, quod sane in magnam tui ipsius gloriam redundat, neque enim tantoque laborarent ut illa supprimeretur, nisi prospicerent adversarios causa casuros et veritatem triumphaturam »; ibid., doc. 152.

[569]) Doc. 152; Ceyssens, *Sources... 1676-1679*, p. 650.

[570]) L.c.

chef-président, Lupus obtient la permission d'imprimer, à condition d'attribuer le livre à un éditeur étranger. Il annonce cette bonne nouvelle le 10 février 1680 et ajoute : « *Noti operis impressio intra paucos dies sumet exordium* » [571]).

Néanmoins il y aura encore des retards. Au milieu de mars, Lupus négocie toujours avec un imprimeur de Bruxelles et espère de nouveau que l'impression pourra aussitôt commencer [572]). Mais le Bruxellois, pour finir, se rebiffe [573]). Un Louvaniste, consulté, n'ose pas s'engager du fait qu'il n'a pas de relations internationales [574]). Au début de mai, Lupus et l'internonce pensent à une subvention indirecte de la part de la Propagande [575]). Bientôt, ayant déposé le provincialat, Lupus peut se donner entièrement à son livre. Le 25 mai, il annonce qu'il ajoutera à son texte « quelque chose contre Maimbourg » [576]). Il négocie de nouveau avec les imprimeurs. Le 14 juin, il annonce la bonne nouvelle :

[571]) FFC, doc. 160.

[572]) Ibid., doc. 161.

[573]) Lupus écrit le 4 avril : « *De appellationibus* scriptum nedum est incoeptum. Si Bruxellensis impressor moras alias adhuc nectat, sumam Lovaniensem »; ibid., doc. 162.

[574]) Ibid., doc. 163.

[575]) L'internonce écrit le 4 mai à Favoriti : « Vorrebbe perciò il Padre Lupi che il collegio di Propaganda si obligasse a prendere cento cinquanta libri, la spesa dei quali sarà d'uno scudo per ciascheduno in circa, e mi commette di darne parte a Vostra Signoria Illustrissima, proponendolo egli al Signore Cardinale Casanate a dirittura, ma io, perché non scorra tratanto tempo maggiore, lo vado sollecitando, animandolo colla speranza che siano per essere compiaciute le sue instanze e distrituiti costì molti esemplari »; FFC, doc. 163.

Le 8 mai, Lupus écrit dans le même sens à Favoriti : « Opus de Romanis appellationibus adhuc patitur aliquid obicis. Dominus Belgii Gubernator ac item Dominus Praeses nolunt ipsum imprimi Bruxellis; ideoque imprimi debebit Lovanii. At vero typographi Lovanienses sunt homines modici, nec habent cum extraneis plena commercia. Hinc supplicant ut collegium de Propaganda fide dignetur adsumere ac emere centum cinquanta exemplaria. Eorum pretium adscendet ad centum et viginti aut triginta scuta. Et isti libri facile distrahentur per Italiam. Bibliopola enim eo non mittet alia exemplaria. Si gratia haec fiat, opus intra paucos menses videbit lucem. Eadem de re scripsi ad Eminentissimum Cardinalem Casanate. Supplico ut Illustrissima Vestra Gratia per occasionem dignetur cum ipso agere »; FFC, doc. 164.

[576]) Lettre de l'internonce à Favoriti en date du 25 mai 1680; Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 86-87.

« Divina etiam gratia tandem evicit omnes moras et obices, quos usque huc passus est opus de Romanis appellationibus. Imprimetur Lovanii. Intra paucos dies exordiemur. Et iste impressor non aget aliud, ideoque intra paucos menses finiet » [577]).

Cette fois-ci, la mise sous presse est réelle. Un mois plus tard, Lupus peut envoyer les premiers cahiers à Rome. Le 19 juillet 1680, il écrit à Favoriti :

« Noti operis impressio est tandem inchoata. En prima folia. Praelum procedet sine quiete, ideoque brevi finem habebimus. Omni septimana transmittam folia. Rogo ipsa communicari Eminentissimo Domino Casanate. Et bene discuti. Et quod displicuerit, liberrime indicari. Studebo corrigere. Expediet non communicari aliis, nisi forsitan Domino Slusio et Domino Ricci. Illustrissima vestra prudentia novit rationes. Deinde dies mali sunt etc. » [578]).

Vraisemblablement, Lupus a fait un large contrat — comprenant également ses deux autres ouvrages en préparation — avec Jérôme Nempeus. Ce Louvaniste s'était marié avec la veuve de Jacques Zegers, lequel avait autrefois imprimé en secret, dans un minimum de temps, l'*Augustinus* de Jansénius, mais était décédé peu après — le 14 janvier 1644 — de chagrin, à la suite de la faillite causée par la condamnation de ce livre [579]). Depuis lors, Nempeus travaillait dans les ateliers de son beau-père, indifféremment pour les jansénistes et les antijansénistes. Pour mieux cacher le travail qu'il faisait pour Lupus, il fit composer le livre « extra suum domicilium et extra civitatem » [580]), ce qui entraînait des frais spéciaux [581]).

L'impression avance bien. Presque chaque semaine, Lupus peut envoyer à Rome, pour examen et éventuelle correction, les cahiers qui sortent de presse [582]).

577) FFC, doc. 166.

578) Ibid., doc. 168.

579) Voir mon article *Jacobus Zegers drukker te Leuven*, dans *Eigen schoon en De Brabander*, 45 (1964) 204-216.

580) FFC, doc. 195.

581) Vat. lat., 13273, f° 728r.

582) Voir FFC, passim.

Le 23 août, il annonce : « Pedetentim pergimus in opere. Per Dei gratiam non cessaturi nisi post impositum finem. Adsunt hic quatuor folia, complentia primum alphabetum. Anhelo intelligere ut modus procedendi placeat. An nihil sit mutandum » [583]).

Le 30 août, il répète : « Non cessabimus donec habeamus finem » [584]). *Il reçoit les soins vigilants de son disciple et secrétaire Wijnants, qui ne manque pas de s'en vanter, et le 30 août écrit à Favoriti* :

« Lucubrationum suarum [Lupi] omnem caveo protelationem... Hebdomadalis ad Urbem missitatio facit meae sollicitudinis periculum. Mirum quam nare adora exploret invidus in hanc praedam; verum et frustra iacitur rete ante oculos pennatorum » [585]).

Au milieu de septembre, la composition touche à sa fin : « Paulatim tendimus ad finem » [586]), *et l'auteur envoie à l'examen de Rome un* « complementum dissertationis de appellationibus » [587]). *Le 4 octobre, il annonce* : « Liber excrescet ad quinque alphabeta » [588]). *Le 18 octobre, il ajoute* : « Gaudeo fore huc usque impressa placere. Assiduo pergimus. Et confido fore ut ante quadragesimam sint omnia finita » [589]).

En décembre Lupus est tenté d'enrichir son manuscrit de notes contre l'Historia conciliorum generalium *d'Edmond Richer, qui venait de paraître à Cologne. Il écrit le 13 decembre* :

« Brevi proditurus liber erit iustum volumen et vix patietur additamenta; nisi velimus facere iusto crassiorem. Interim istae petulentiae [Gallicanorum] imo blasphemiae indigent freno. Ego disposueram complere Scholia in generales synodos, attamen non possim extremos meos dies sanctius impendere quam pugnando pro divinis privilegiis ac episcopali cathedra Sancti Petri Apostoli. Et in extremo Dei iudicio non possim meliorem advocatum accipere. Quare si placeat Suae Sanctitati, faciemus secundum volumen. Expectabo arbitrium Illustrissimae Dominationis Vestrae » [590]).

Mais voilà que survient un obstacle d'un caractère particulier. Fin décembre, Lupus annonce un froid intense :

583) Ibid., doc. 173.
584) Ibid., doc. 174.
585) Ibid., doc. 175.
586) Ibid., doc. 177.
587) Ibid., doc. 179.
588) Ibid., doc. 180.
589) Ibid., doc. 183.
590) Ibid., doc. 188.

« Patimur hic immane frigus et immensas nives, a quibus acerbe affligimur et fimus insigniter pigri » [591]).

La paresse est suivie d'une grave maladie pendant laquelle le P. Wijnants s'occupe du livre.

Le 8 mai Wijnants annonce :

« Praeclarum... *De appellationibus* opus sub finem huius septimanae videbit lucem, quando et lux oculorum eius [Lupi] fortasse claudetur » [592]).

Mais un dernier rétard survient. Vers le 15 juin Wijnants ajoute : « Opus *De appellationibus* est iam pridem absolutum. Bibliopola, quia extra suum domicilium et civitatem impressit, ascendit in altius pretium, neque festinat nec maturat in Urbem missitare, nisi reddatur securus de pretio [593]).

En été, 300 exemplaires furent expédiés à Rome [594]) dans des caisses, par voie de terre. Les colis parvinrent à Milan au début de septembre, mais ils manquaient toujours à Rome à la fin de l'année [595]).

Voici la description du livre : *Divinum ac immobile S. Petri Apostolorum Principis, circa omnium sub coelo fidelium ad Romanam eius cathedram appellationibus adversum profanas hodie vocum novitates assertum privilegium, per F. Christianum Lupus, Iprensem, in Alma Lovaniensi universitate Sacrae theologiae doctorem ac professorem primarium et regium...* Moguntiae, Ludovicus Bourgeat [Louvain, Jérôme Nempeus], 1681, in-4°, [16]-924-[46] p.

Dédié au pape Innocent XI, approuvé par le professeur Nicolas Du Bois (le 2 avril 1681) et par le provincial Jean Smits (le 27 février 1681), le livre — du fait qu'il se présentait comme une impression étrangère — ne comportait aucun privilège.

L'ouvrage comprend cinq dissertations d'ampleur inégale. Les deux premières, les plus longues, concernent l'Église gallicane et les

591) FFC, doc. 189. Le P. Gilles Gabrielis écrivit de Bruxelles le 28 décembre 1680 : « Patimur hic intensissimum gelu, adeo ut vix valeam calamum manu tenere vel atramentum fluidum reddere... Conor tamen, admotis et manu et atramento ad patellam carbonum accensorum mense appositam, aliquot lineas exarare... » ; CEYSSENS, *Sources... 1680-1682*, p. 178.

592) Ibid., doc. 192.

593) Ibid., doc. 195.

594) Ibid., doc. 199.

595) Le 10 janvier 1682, Favoriti écrit : Nondum delatae ad Urbem sunt capsae operis *De appellationibus*. Quae sane mora praeter ordinem est, et accidit huic aulae ingratissima » ; ibid., doc. 205.

Églises d'Afrique en face de Rome ; la troisième traite le cas d'Eutichès ; la quatrième celui de saint Flavien, la dernière celui de Théodoret ; toutes font preuve d'érudition.

Sur le succès que remporta l'ouvrage, nous sommes mal renseignés, mise à part son étonnante réussite en France, dont Lupus avait eu un pressentiment. Le 11 octobre 1680, il avait écrit :

> « Quidam ex Gallia amicus mihi scripsit nullum esse periculum, ut notus... liber Regi christianissimo displiceat. Quin imo futurum dicit ut plurimis placeat, quia isti novatores plurimis displicent » [596]).

De fait, l'antijansénisme, si puissant en France après la cessasion de la Paix de l'Église, semble avoir contribué à faire du livre un *best seller*. Le chroniqueur du couvent d'Ypres, Jacques Spyliaert raconte : « De hoc [libro] dicuntur typographi Galliae sumpsisse 900 exemplaria » [597]).

Cependant Lupus n'eut pas que de louanges. Baluze, l'éditeur de Pierre de Marca, marqua son désappointement, le 19 septembre 1681, au cardinal Casanate, l'ami intime de Lupus :

> « De Christiano Lupo, de quo ad me scribis, Eminentissime Domine, habeo aliqua ad te scribenda, quae mihi videntur esse magni momenti. Iam ille, quem animadverto virum se ipso plenum fuisse, in libris a se editis truculenter probaverat averso se animo esse ab Illistrissimo Viro Petro de Marca ,archiepiscopo Parisiensi. At in ultimo, qui paulo ante mortem eius excusus est Moguntiae, odium in eum suum ita patefecit, ut plane affirmare liceat nullum magno viro crudeliorem aut inimiciorem adversarium contigisse. Quippe illum ita superbe ac deposita omni humanitate insectatur, ut etiam alicubi fatuam appellet quandam illius opinionem, quod est extremae dementiae.
>
> Utinam suo libro supervixisset Lupus ! Facile fuisset inertiam ei suam, negligentiam, fatuitatem, ut illi sua verba reddamus, ostendere et summum virum praestare tutum a morsu sycophantae. Sed quandoquidem ille mortuus est, sinamus eum placide quiescere, neque mortuo maledicamus. Nullam quippe petulantia illa labem aut maculam inurit memoriae summi

596) Ibid., doc. 182.

597) Spyliaert, *Historia* (ms), f° 489r. D'après une lettre de Wijnants en date du 23 octobre 1681, les Français insistaient fortement pour obtenir les éditions de Lupus : « Unicum rogo ut Sua Eminentia dignetur nos liberare ab importunitate bibliopolae ac ab instantia eruditorum, signanter Gallorum, qui non sinunt me quietem super huius operis [*Scholia... ad... Patrum epistolas*] evulgatione » ; FFC, doc. 202.

viri, cuius scripta cum admiratione legentur, interim dum quae Lupus scripsit obruentur hominum interitu et oblivione posteritatis extinguentur » [598]).

Quesnel, le premier point de mire de Lupus, ne fut pas moins sévère dans son jugement. Le 22 novembre 1681, il écrivit à Magliabecchi :

« Vous avez donc vu, Monsieur, le gros livre que le P. Lupus a fait contre moi. S'il eût survécu plus longtemps à son ouvrage, il en aurait été récompensé par un chapeau de cardinal. Cela est bien fâcheux pour lui d'avoir tant travaillé et de n'avoir rien gagné, sinon peut-être d'avoir avancé ses jours par son travail. Car du reste son livre ne lui fait pas grand honneur en ce monde, et je doute fort que dans l'autre on lui en ait tenu compte, sinon pour le tenir un peu plus longtemps en purgatoire pour les injures et les accusations ridicules de schisme et d'hérésie dont son livre est rempli. Je crois que ce serait bien mal employer mon temps que de m'amuser à réfuter pied à pied un si gros livre. On a dit tant de fois ce qu'il faudrait dire maintenant pour le réfuter... J'aurai pourtant de la peine à ne lui donner pas sur les doigts en quelque rencontre. Je suis fâché qu'il ait fini sa course d'une manière si peu digne de lui » [599]).

598) Quentin, *Mansi*, p. 237-238. Casanate répondit à Baluze, le 15 octobre 1681 : « Quod autem ad P. Christianum Lupum attinet, inficiari non potest ipsum aliquoties acriorem quam par erat fuisse in oppugnandis quibusdam sententiis Petri de Marca, archiepiscopi Parisiensis; sed aliquid condonandum est ardori contentionis et religioso cuidam zelo quo in rebus ecclesiasticis pertractandis ferebatur, nec saeviendum videtur in memoriam viri alioquin de re literaria bene meriti. Satius sit relinquere posteritati huius rei iudicium quae nullis praeoccupata affectionibus, quid ab utrisque in rei litterariae utilitatem praestitum sit, aeque lance pensabit »; ibid., p. 239.

599) M. Valery, *Correspondance inédite de Mabillon*, 3 vol., Paris, 1847, t. III, p. 287-288. Le 9 juin 1677, Quesnel avait écrit à Magliabecchi au sujet de Lupus : « ...C'est un homme de mérite et d'érudition, et que j'estime particulièrement pour la raison qui l'a fait aller à Rome, à savoir pour défendre la vérité et la piété de la morale évangélique corrompue par les casuistes modernes. Je souhaite qu'il ait un heureux succès de son voyage »; ibid. p. 247. A ce moment Quesnel avait l'intention de publier dans les *Opuscula* de son confrère Jean Morin, écrivain très connu, une lettre que Lupus avait adressée à ce dernier, à propos de la pénitence : Christiani Lupi, augustiniani, epistola ad Joan. Marinum de aliquot circa antiquam poenitentiae administrationem pertinentibus; cf. Batterel, *Mémoires domestiques... de l'Oratoire*, t. II, p. 466. Parlant de Lupus, Quesnel avait écrit, le 11 août 1682, à Nicaise : « J'ai quelque chose de tout prêt, où sans descendre dans la réfutation particulière de son livre qui n'en vaut pas la peine, je lui en donne assez pour le faire rougir, s'il était en vie, de sa malhonnêteté et de ses emportements »; Tans-Schmitz du Moulin, *Pasquier Quesnel*, p. XXXIX.

Plus loin, nous aurons encore l'occasion de dire que Quesnel a pris la plume contre Lupus.

b) Sanctorum Patrum epistolae.

C'est par hasard que, pendant son dernier séjour à Rome, Lupus eut connaissance du *Synodicon* du Monte Cassino. Le savant français Etienne Baluze,qui venait de publier l'ouvrage de son maître Pierre de Marca : *De concordia sacerdotii et imperii*, préparait une nouvelle édition des conciles. Il était à la recherche des instructions que le pape Célestin I avait données aux légats qu'il envoya au concile d'Ephèse en 431. Pour les trouver, il s'était finalement adressé au cardinal Casanate, qui fit faire des recherches à Rome, à Florence, à Venise, mais en vain. Mais le cardinal trouva mieux :

« obtinui, non sine ingenti labore, ut extracti ex coenobio [Casinensis] duo magni ac vetustissimi codices ab ipsomet abbate Casinensi mihi consignarentur, ut commodius ac diligentius inspici possent ».

C'est alors que Casanate eut besoin de Lupus :

« Quoniam vero difficultas antiquissimi caracteris, meam ac meorum effugiebat aciem, usus sum eruditissimi viri Christiani Lupi, mei amantissimi, utpote apprime experti in pervetustis hisce antiquitatis monimentis » [600]).

Lupus eut donc à examiner les manuscrits. Il crut y trouver les Instructions authentiques de Célestin I, mais il y répéra en outre tant de choses intéressantes, pour la question des Appellations, dont il s'occupait activement, et pour l'histoire des conciles ! Casanate poursuit :

« Haec [Lupo] meditanti plura sese offerunt citra spem, in codicibus Casinensibus quae ad hanc causam mirifice conducunt, inter quae Instrumentum appellationis Eutychetis ad Summum Pontificem, acta quamplurima spectantia ad concilium Ephesinum et Chalcedonense, quadraginta circiter epistolae Theodoreti ineditae, ac alia longe plura quae ultro citroque passus sum exscribi a doctissimo viro, ut ora malignantium obtrudantur.

Nicole, écrivant à Quesnel, le 27 août 1682 nomme « le Père Loup, avec son éloquence lupine ou tout au moins canine... un fort pauvre homme » ; l.c.

600) QUENTIN, *Mansi*, p. 219. Ce livre de Dom Quentin fournit de très riches données au sujet des *Sanctorum Patrum epistolae*. Nous ne pouvons pas entrer dans tous les détails qui concernent Lupus.

Haec omnia in unum collecta publicam lucem in Urbe vidissent, nisi bonus ille senex amore patriae captus, in Belgium post longa vota rediisset, secumque pinguem hanc literariam praedam asportasset... » [601]).

Tandis que, pendant son second séjour romain, Lupus se donnait de tout cœur aux manuscrits du Mont Cassin, son confrère Henri de Noris fit part à ses amis français de la découverte qui venait d'être faite. Baluze, qui préparait une édition des conciles, fut naturellement très intrigué. Désirant avoir accès à ces précieuses sources, il harcelait dans ce dessein le cardinal Casanate [602]). Celui-ci dut louvoyer, car Lupus ne lâchait pas sa proie, travaillant d'arrache-pied et remplissant de très longues journées [603]). Au moment de son départ pour Louvain, il avait terminé la transcription.

De retour dans la cité universitaire, Lupus s'occupait avant tout des appellations. Mais pour autant il n'oubliait pas ses manuscrits du Mont Cassin. Faute de données, il est difficile de suivre le progrès de l'édition. Au milieu de 1680, Lupus est déjà bien avancé, car le 26 juillet il fait savoir à Casanate :

« Cassinenses epistolae sunt omnes impressae. Restant commentaria et dubito an non expediat epistolas in lucem praemittere [ante scholias]; sunt enim iustum volumen in-quarto » [604]).

Ainsi donc, pendant qu'il rédige encore ses commentaires, Lupus a déjà livré ses transcriptions à l'imprimeur. Dans sa hâte, il pense publier les sources d'abord, les commentaires par après. Cependant, nous le verrons encore, l'imprimeur s'y oppose, craignant quelque réimpression de la part des éditeurs français.

601) Ibid., p. 220.

602) Quentin fournit la correspondance échangée entre ces deux savants. On y trouve une lettre de Casanate à Lupus (17 janvier 1680, p. 225-226) et un extrait de réponse de Lupus à Casanate (26 juillet 1680, p. 232).

603) Est-ce que Lupus a eu recours à un copiste, où a-t-il fait le travail lui-même ? Quentin (p. 132) affirme que le manuscrit fut copié avec soin, non pas par Lupus lui-même, mais sous sa dictée. Il s'appuie sans doute sur un passage d'une lettre de Casanate : « Nam Lupus in eo transcribendo viri diligentis opera usus est, qui summa religione nec verbum ullum omisit, neque ordinem... minima ex parte immutavit »; ibid., p. 249. Je crois qu'il faut traduire que Lupus a travaillé en homme diligent. Sabatini (*Vita*, p. 12) dit : « ambo [manuscripti], eo dictante, verbotenus sunt excripti ». Lupus écrira expressément; le 5 janvier 1681 : « descripsi ex codice Cassinensis monasterii »; FFC, doc. 157.

604) Quentin, *Mansi*, p. 232.

Mais les sources sont-elles effectivement tirées ? Dans une lettre postérieure, du 5 janvier 1681, Lupus semble contredire ce qu'il venait d'affirmer dans celle du 26 juillet 1680. Il écrit :

> « Variorum Patrum circa Ephesinum et Chalcedonense concilium epistolae, quas per Eminentissimi Domini Cardinalis Casanatae beneficium descripsi ex codice Cassinensis monasterii, iam incoeperunt imprimi. Et transmitto duo prima folia iudicanda a vestro illustrissimo iudicio » [605]).

Vraisemblablement, Lupus s'exprime mal, voulant parler de l'impression non pas des sources, mais de ses commentaires.

Cette interprétation est confirmée par une lettre du P. Wijnants en date du 8 mai 1681, lorsque Lupus se trouve déjà gravement malade :

> « Sub ipso [proelo] adhuc et haerent Scholia in Epistolae variorum Patrum » [606]).

Après la mort de Lupus, survenue le 10 juillet 1681, une petite confusion angoisse les augustins de Louvain. Puisque l'imprimeur ne veut pas céder à Baluze un exemplaire des *Epistolae* déjà imprimées, Casanate veut apaiser le savant français en lui procurant la transcription de Lupus, laquelle après le tirage est devenue inutile. Il demande donc le « manuscrit » ,par l'intermédiaire de Favoriti, qui n'ayant pas exactement compris le désir de son maître, écrit le 9 août 1681 :

> « Eminentissimus Casanate cupit recuperare manuscriptum volumen [607]) variorum opusculorum Sanctorum Patrum quod exscriptum ex bibliotheca Cassinensi tradidit Patri Lupo in Urbe commemoranti » [608]).

Wijnants et ses confrères cherchent naturellement en vain, le « manuscrit perdu ». Entretemps, ils continuent de donner leurs

605) FFC, doc. 157. Cf. QUENTIN, *Mansi*, p. 228.

606) FFC, doc. 192.

607) Lupus avait écrit à Casanate le 26 juillet 1680 : « Etiam ego Eminentiae Tuae mandato obediens egi cum impressore, instans ut folia dignaretur transmittere ad D. Baluzium. At ille timet ne quis Gallus illa statim reimprimat, atque ita ipse cadat in irreparabile damnum, et timet non sine rationibus. Hinc illi persuadere non valeo » ; QUENTIN, *Mansi*, p. 232.

608) FFC, doc. 198. L'expression employée par Favoriti était si peu précise, que le P. Wijnants ne put retrouver le manuscrit désiré. Voir la lettre du P. Ledrou, en date du 12 septembre 1681 ; ibid., doc. 200.

soins aux commentaires de Lupus et renseignent Favoriti sur leurs progrès. Celui-ci écrit le 23 août :

> « Magno cum desiderio exspectamus scholia in opuscula Patrum Concilii Ephesini, quae si, ut scribis, tam luculenter asserunt pontificiam auctoritatem, plane perspicitur divinam providentiam adesse Ecclesiae suae in tempore opportuno, cum videlicet haeresis politicorum seu potius schisma regalistarum regiam auctoritatem supra sacerdotalem et supra ipsam Christi Vicariam potestatem extollere conatur » [609]).

Si Favoriti reçut continuellement des feuilles d'épreuves, en revanche il dut encore patienter longtemps avant d'avoir les volumes en main. Des retards s'interposèrent. Tout d'abord, parmi les papiers de Lupus, Wijnants avait fait une découverte dont. en l'apprenant, se réjouissaient

> « Sanctitas Sua et cum ea omnis literatorum cohors, inventa a te fuisse, quae non sperabantur alia quamplurima Scholia inclyti magistri Patris Lupis in opuscula Patrum Ephesinorum » [610]).

Il y eut encore d'autres lenteurs. Wijnants écrit le 23 octobre 1681 :

> « Scholia et Notae, cum suis capitibus, in Ephesinos Patres iam iam fierent publicae literatorum usurae, nisi retardarent sacratae litterae Eminentissimi Domini Cardinalis Casanate. Cupit Eminentissimus hic Princeps praevidere an nonnullae Theodoreti epistolae (quas de apostolico suo iudicio omittendas iudicarat) praefatis epistolis non sint insertae. Explevi mandatum Domini Cardinalis. Et ad Illustrissimum Dominum Internuntium... non dumtaxat misi originale impressionis scriptum, verum et ipsas cum suis scholiis et notis epistolas. Et haec omnia pro prima parte sperem praesenti cursore ad Suam Eminentiam missitanda. Feci pro reverentia et cautela; nihil etenim in his omnibus reperi quod possit omitti. Unicum rogo ut Sua Eminentia dignetur nos liberare ab importunitate bibliopolae et ab instantia eruditorum, signanter Gallicorum, qui non sinunt me quietem super huius operis evulgatione. Suspendam negotium quoadusque recepero sacratissima Suae Eminentiae mandata » [611]).

Enfin, il y eut encore des retards dus au censeur apostolique, le professeur Nicolas Du Bois. Wijnants en dit un mot à Favoriti dans sa lettre du 18 décembre 1681 :

[609]) FFC, doc. 199.
[610]) Ibid., doc. 201.
[611]) Ibid., doc. 202. L'édition de Lupus contient plusieurs lettres de Théodoret.

« Dominus Nicolaus Du Bois iniecit ipsi editioni quasdam moras, causans in ipsis Scholiis quaedam contineri quae essent duriuscula ; studebimus nos excutere ab ipsius censura. Speramus per praesentem cursorem, qui nedum appulit, accipere censuram ab Eminentissimo Domino Cardinale Casanate... » [612]).

Wijnants poursuit : « Epistolae variorum Patrum cum suis Scholiis ac Notis iam ex praelo sunt dimissae, et per Dei gratiam intra quindenam habebunt publicam lucem. Epistolas nuncupamus Magno Etruriae Duci, Scholia et Notas Parmensi Principi, nostro gubernatore » [613]).

C'est donc au début de 1682 que parurent les deux volumes : *Ad Ephesinum concilium variorum Patrum epistolae ex manuscripto Cassinensis bibliothecae codice desumptae. Item ex Vaticanae bibliothecae manuscripto Commonitorium Celestini Papae Episcopis et presbyteris euntibus ad Orientem*; *tituli decretorum Hilari papae*; *Neapolitanum concilium*; *Epistolae Anacleti anti-papae. Nunc primum in publicam lucem data per F. Christianum Lupum, Iprensem, Ord. FF. Erem. D. Augustini, S. Theol. in Alma Lovaniensi universitati doctorem ac regium primarium professorem*, Lovanii typis Hieronymi Nempaei, anno 1682 ; in-8°, [28]-520 p.

Scholia et notae ad variorum Patrum epistolas concernentes acta Ephesini et Chalcedonensis concilii, nuperrime repertas in bibliotheca celeberrima Monasterii Cassinensis, et nunc primum in lucem editas... Lovanii, etc, [32]-555-[32]. Les pages [8-32] contiennent la *Vita* de Lupus écrite par le P. Sabatini.

Ces deux volumes ont été repris, non sans quelque anomalie, dans les *Opera omnia*, t. VII, p. 1-423 : les *Scholia* y ont été introduits à leur place respective dans les *Epistolae*, sans aucune explication. Le titre (du frontispice) est celui du tome I (*Epistolae*) de la première édition, auquel a été ajouté *ac scholiis et notis illustrata*. Le titre courant porte : *Variorum Patrum epistolae, scholiis et notis illustratae*.

Le premier volume de Nempaeus ne porte pas une mention explicite de la licence ; il se borne à mentionner : *cum gratia et privilegio*. Le second contient le privilège donné pour 9 ans par le *Conseil* de

612) Ibid., doc. 203. Du Bois donnera effectivement une approbation peu ordinaire. Cf. infra.

613) Ibid., doc. 203. Favoriti répondra: « Expectantur maiore in dies cum desiderio Epistolae Sanctorum Patrum cum Scholiis Patris Lupi » ; ibid, doc. 205.

Brabant. Le provincial Jean Smidts donna (à Anvers, le 18 décembre 1681) une très laconique approbation : « *permitto ut... typis mandentur.* Celle de Nicolas Du Bois, en date du 16 décembre 1681, est plus longue, mais très curieuse. L'auteur n'y parle pas comme censeur apostolique ou académique :

> « Cum placuerit Supremo Brabantiae Senatui requirere iudicium meum super libro... declaro me iterato legisse tam ea quae ab orthodoxis, quam ab heterodoxis eorumque fautoribus scripta sunt; et quod utiliter publicae luci dabuntur tum ad magis perspiciendam quam orthodoxi tradiderunt, veritatem, tum ad heterodoxorum versutias, calumnias, pertinaciamque plenius detegendam ».

Le second volume contient une approbation, applicable aux deux volumes, donnée à Anvers le 20 décembre 1682 par Arnold Eyben.

La dédicace du premier volume était offerte à Côme III, grand duc de Toscane, qui avait invité autrefois Lupus à venir se fixer dans son Etat et qui l'avait généreusement reçu lors de ses passages par Florence. Ce n'est plus Lupus, cependant, qui l'a écrite, mais ses confrères, qui la datent du 25 décembre 1681. Ils agissent d'après les désirs exprimés par Lupus sur son lit de mort :

> « Plures decades epistolarum variorum Patrum quae in Cassinensis bibliothecae angulo tot saecula cum blattis luctatae fuerant, Serenissimae Vestrae Celsitudini nuncupare, ac postremum hocce opus (ita enim aegrotus loquebatur) suae ipsius vitae navigatione peracta, Vestro Magno Nomini veluti votivam tabellam appendere destinaverat ».

Le second volume est dédié à Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, qui avait toujours fait preuve de bienveillance à l'égard de Lupus. C'était lui, en effet, qui avait nommé le savant augustin à une chaire de théologie, et qui avait permis que le livre *De appellationibus* pût paraître sans licence, à condition de mentionner une fausse adresse d'imprimeur. Lupus, comme le titre de son ouvrage l'indique assez, ne s'était pas contenté de publier le manuscrit de Monte Cassino, il y avait ajouté plusieurs autres documents tirés d'autres fonds. Il y avait même introduit le *Commonitorium Cœlestini.* De la sorte, il donnait trop et trop peu. Il ne disait rien sur le manuscrit de Monte Cassino, de son âge, de son contenu, et de la méthode suivie dans la publication.

Aussi Baluze ne put-il se déclarer satisfait des volumes de Lupus. Il écrivit aussitôt dans ce sens à Casanate, surtout dans sa lettre du 2 janvier 1683 [614]). Plus tard, quand il se voyait obligé d'introduire les textes de Lupus dans la *Nova Collectio conciliorum*, « les trésors de mauvaise humeur amassés pendant les longs mois de l'attente, furent largement dépensés et dans la préface et dans les notes de la nouvelle édition; à chaque pas, ils s'y révèlent presque à l'égal de la rare habilité critique de l'auteur » [615]).

De leur côté, les moines du Mont Cassin se plaignirent « que Lupus se fût permis de copier et de publier intégralement le manuscrit » [616]). Aussi devinrent-ils rétifs à montrer encore leur trésor à d'autres chercheurs. Néanmoins, Montfaucon réussit à le voir, en 1689, et put constater que le travail de Lupus « était beaucoup plus sérieux que Baluze ne l'avait cru et surtout qu'il ne l'avait maintes fois répété » [617]).

Pour finir, tenant compte des fautes de lecture commises par Lupus et relevées en passant par les éditeurs de la *Bibliotheca Cassinensis* (col. 48 sv.), Dom Quentin en vient à la conclusion : « si Lupus ne mérite pas entièrement les reproches de Baluze, il n'a pas droit non plus à l'excès d'honneur que veut lui faire Mansi » [618]).

c) Vie et lettres de Thomas de Canterbury.

Un troisième thème écarta Lupus de la continuation de ses Scholia sur les conciles : la vie de Thomas Becket, le courageux archevêque de Canterbury qui avait osé résister à son roi et qui par là avait donné un exemple très utile aux évêques de l'époque de Louis XIV.

614) Quentin, *Mansi*, p. 244 : « Quo magis lego epistolas a Lupo editas, eo magis incensum me video admiratione rerum quae in illis leguntur, ac simul deploro infelicitatem istius codicis Casinensis, quod non in alias manus inciderit ». Voir Quentin, passim. Casanate prend la défense de Lupus.

615) Ibid., p. 131.

616) Ibid., p. 131, 249.

617) Ibid., p. 137.

618) Ibid., 141. Mansi avait annoncé dans sa *Amplissima collectio* de *1759* qu'il donnerait désormais satisfaction à la curiosité des érudits, en publiant intégralement le manuscrit de Monte Cassino. En réalité, il ne donna que les textes de Lupus, revus superficiellement par le cardinal Tamburini; ibid., p. 138-140.

Pendant son dernier séjour à Rome, Lupus fit à la Vaticane, grâce à Baronius [619]), la découverte d'un précieux manuscrit concernant ce grand défenseur de l'Église. Par une faveur spéciale, il put emprunter le codex et le transcrire à son aise [620]). Il avait achevé ce travail avant son retour à Louvain. Mais la publication fut retardée par l'autre livre, *De appellationibus*, qui était plus urgent. Pas pour longtemps cependant. Le 8 mai 1681, Wijnants écrit : « *Epistolae sancti et magni istius martyris Thomae Cantuariensis haerent sub proelo* » [621]). Ainsi, déjà très gravement malade, Lupus put suivre les débuts de l'impression et donner un coup d'œil aux premières épreuves. Ce fut son secrétaire Wijnants qui se chargea du travail. En octobre 1681, l'impression était presque achevée. Il fallait penser à la dédicace que Lupus avait voulu offrir au cardinal anglais Thomas Howard. Wijnants écrit le 23 octobre à Favoriti :

> « Intra dies decem erunt absolutae epistolae Sancti Thomae Cantuariensis. Sed nec has possim evulgare. Praescripsit mihi meus defunctus magister, ut ipsas nuncuparem Eminentissimo Principi de Nort-folcia [Howard]. Desuper scribo Nostro Reverendissimo Patri Generali. Sin haec inscriptio mihi praescribatur, egeo materia (cuius tamen est messis indefinita) dedicatoriae epistolae » [622]).

619) Baronius, *Annales*, ad annum 1162, n° 21. Lupus en citera le texte en tête de son livre : ...« alia [acta vitae Thomae Cantuariensis] ab auctoribus quatuor, iisdem ipsius Thomae discipulis, nempe Hereberto, ipsius clerico, Wilhelmo Cantuariensi, Joanne Saresberiensi et Alano, abbate Deoche, tribus libris conscripta, quae habentur in Vaticana bibliotheca, una simul cum collectione epistolarum ad haec negotia spectantium, auctorum diversorum. Inter quas plures eiusdem S. Thomae et Alexandri papae extant epistolae, omnesque simul quinque libris partitae atque digestae opera eiusdem Joannis Saresberiensis, omnia thesauro praestantiores ».

620) Sabatini (*Vita*, p. 12) écrit : « ...Duos praeterea nactus est codices manuscriptos... Alter S. Thomae Cantuariensis episcopi Vitam et epistolas habet. Ambo, Deo dictante, verbotenus sunt exscripti; maiore ex parte priorem notis illustravit. Posteriorem ex augusta Vaticani bibliotheca Summi Pontificis indultu extractum in usum habuit, notis scholiisque illustraturus, nisi mors invida invidisset ». Wijnants confirmera, dans l'*Ad lectorem*, l'intention de Lupus, frustrée par la mort.

621) FFC, doc. 192.

622) Ibid., doc. 202. Thomas Howard, troisième fils du comte de Norfolk et d'Elisabeth Stuart, avait été chapelain de la reine Catherine de Bragance, épouse de Charles II. Dominicain depuis 1645, il avait fondé à Bornhem (Belgique) un couvent pour ses confrères anglais en exil, et un couvent à Vilvorde pour les sœurs dominicaines anglaises. Vicaire apostolique d'Angleterre, il avait été exilé en 1674. En 1675 il fut créé cardinal.

Le 18 décembre, Wijnants peut annoncer :

« Epistolae S. Thomae revera auro pretiores [623]), sunt in extremo limine. Bibliopola habuit interlapsum aliorum impedimentorum; alias iam pridem lucem haberent... Optarem S. Thomae epistolas esse excusas. Est quasi ipsissima controversia quae modo in Galliis disputatur; sunt pene omnia eadem. Urgebo impressorem omni possibilitate, et pro expeditione constitui Bruxellis expressum correctorem » [624]).

En effet, l'impression n'eut pas lieu à Louvain mais à Bruxelles, chez Fricx.

Favoriti répond le 10 janvier 1682 :

« Exspectantur maiore in dies desiderio Epistolae Sanctorum Patrum... sed multo ardentius Epistolae S. Thomae Cantuariensis, quod contineant argumenta haud dissimilia iis quae Romam inter Galliamque ventilantur, quamvis de re non dubia » [625]).

Le 8 août 1682, trois mois avant sa mort, Favoriti écrit encore :

« Incredibili me gaudio affecerunt tum folia indicis copiosi, tum tituli librorum *Vitae et epistolarum S. Thomae Cantuariensis.* Quod etiam Sanctitati Suae pergratum fuit audire. Transmisi ea omnia ad Eminentissimum Cardinalem de Norfolcia in Colle Albano rusticantem. Magno desiderio in Urbe exspectantur; iam ad te scripsi centum exemplaria facile hic venditum iri, si tolerabili pretio vendantur. Satius est ea per oceanum et mediterraneum, quam recto itinere, ad Urbem mittere, ut consulatur impensae » [626]).

Finalement le livre parut sous ce titre :

Epistolae et vita divi Thomae, martyris et archiepiscopi Cantuariensis, necnon epistolae Alexandri III pontificis, Galliae regis Ludovici VII, Angliae Henrici II, aliarumque plurium sublimium ex utroque foro personarum concernentes sacerdotii et imperii concordiam; in lucem productae ex ms. Vaticano opera et studio F. Christiani Lupi, Iprensis, Ord. FF. Erem. S. Aug., S. Theol. in Alma Lovaniensi universitate doctoris et regii primarii professoris. Accedit index historicus et copiosissimus ex quo res gestae pro sacerdotio et imperio facile queant intelligi, Bruxellis, Eug. Henricus Fricx, 1682, in 2 vol. in-8°; t. I, [12]-176 [*Vita*]; [12]-307 [*Epistolae*]; t. II, [2]-309-905 [*Epistolae*, suite],1-76 :

623) Le 13 septembre 1681, Favoriti avait écrit à Wijnants : « Impatienter desideratur impressio... epistolarum S. Thomae Cantuariensis »; FFC, doc. 201.

624) Ibid., doc. 203.

625) *Ibid.*, doc. 205.

626) Ibid., doc. 207.

épilogue et tables; approbations du provincial J. Smidts, le 6 avril 1682, et du censeur J. De Cuyper, le 31 janvier 1679; privilège pour six ans, donné le 13 juin 1680, signé *Loyens*.

Le livre contient d'abord la *Vita Beati Thomae... de plurium narratione collecta... quam scribi fecit... Gregorius papa XI*, qui contient trois traités : *De vita et passione, De gestis post martyrium, Causa exilii et martyrii Beati Thomae*, suivis de deux anciens prologues. La plus grosse partie de l'ouvrage est constituée par les cinq livres des lettres, 537 en tout, auxquelles est ajouté un *Tractatus de translatione Beati Thomae Martyris*.

L'ouvrage dans son ensemble est dû à Guillaume Wijnants. C'est lui qui a transcrit le texte sous la dictée de Lupus. C'est lui qui a fourni la lettre dédicatoire au cardinal Howard [627]), le *Prologus ...ad lectorem*, l'*Epilogus* (après les Lettres), la très longue table [628]), qui est suivie d'un second épilogue très bref. En somme, il en a fait, sans doute d'après les désirs de Lupus, une attaque directe du gallicanisme en général et de Louis XIV en particulier. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'inscription lapidaire qui couvre entièrement la page 3 de l'introduction :

Ecclesiastica libertas
et
Ecclesiae immunitas
Violenter oppugnata
per
Angliae regem Henricum II.
Christianissime defensa
per
Galliae regem Ludovicum VII.
Immobiliter protecta

627) Cette dédicace est datée de Louvain, le 29 juin 1682. Elle relève que Lupus avait obtenu autrefois quelques faveurs du cardinal : « quam [Eminentiam] non semel faventem fuerat expertus ».

628) Dans l'idée de Wijnants, cette table remplaçait les notes que Lupus n'avait pas pu fournir à cause de sa maladie. Wijnants ne manque pas de relever les détails pouvant servir dans la querelle entre Innocent XI et Louis XIV; voir, par exemple, ceux qui sont donnés sous la rubrique *Romanus pontifex*. On y trouve entre autres : « Romani Pontificis indubitanda potestas in principes, reges et caesares... Romani Pontificis est concedere vel negare facultatem ut quis coronetur rex Angliae... ».

In gloriosa confessione et
pretiosa morte
Divi Thomae
Cantuariensis archiepiscopi
et Martyris
Et per Summum Pontificem
Alexandrum III
In apostolica Petra, contra inferorum portas praevalente
Immutabiliter confirmata.

Au point de vue critique, l'édition ne semble pas de la meilleure qualité. Lupus est tombé sur un manuscrit de valeur douteuse. Souvent, il en a aperçu les défauts, mais ses corrections ne furent pas toujours heureuses [629]).

d) *De processionibus.*

Lupus — nous l'avons dit — s'est opposé, jusqu'à son lit de mort au décret publié en 1674 per l'archevêque de Malines, sur les processions et les expositions du Saint-Sacrement.

Au cours de ses dernières années, il a composé un traité sur la matière en question [630]), mais que, pour cause, il avait conservé dans ses cartons [631]). Ses collaborateurs, moins scrupuleux, le publièrent

[629]) J. C. Robertson (*Materials for the history of Thomas Becquet*, 7 vol., Londres 1875-1885) écrit t. IV, p. XXII : « Wether Lupus has done more to correct the errors of the Vatican [Vat. lat. 1220] text, or to deprave it further, I have no sufficient means of judging; but it will at least be evident from the collection of various readings, that by successive labours of the Vatican scribe and the Brussels editor, the « second » quadrilogue has hitherto been made to appear in a very disavantageous disguise »; t. V, p. XXI : « The Vatican copy... is found on examination to be far from correct. Lupus has sometimes varied from it, because he saw its inaccuracies and wished to amend them; sometimes because he failed to read de Vatican text correctly. In the former class of cases, hic conjectures are generally ingenious, but a comparison with the readings of the other manuscripts will show that he has too often failed to divine the true solution of the difficulties ».

[630]) Lupus fournit une indication plus précise. Il écrit (*Opuscula*, p. 894; *Opera*, t. XI, p. 368) : Nuperrime prodiit Thomae Cantuariensis archiepiscopi liber poenitentialis ».

[631]) Lupus ne pouvait pas ignorer que son général avait défendu aux augustins belges de se mêler au conflit des religieux avec l'archevêque (cf. supra), et il devait craindre d'irriter ce dernier encore davantage.

(mais non sans précautions [632]) : *Dissertatio de Sanctissimi Sacramenti publica expositione et de sacris processionibus in quibus circumferuntur cum sacris Sanctorum reliquiis et imaginibus venerabile altaris Sacramentum, verbotenus et integre desumpta ex scriniis opt. mem. Magistri Eximii Viri P. Christiani Lupi, ord. S. Augustini, S. Th. Doctoris ac Professoris apud Lovanienses regii et primarii*, Leodii, Typis Henrici Hoyoux, 1681, in-16°, [60]-224 p. Le P. Wijnants le dédie (à Liège, le 18 juillet 1681, quelques jours seulement après la mort de Lupus) à son confrère italien Paul Mariano a Santa Fiora « qui porta Lupus dans son cœur ». Le 1er août 1681 le prof. Du Bois donna une approbation amortie [633]).

La dédicace, assez longue (p. [1-33]) s'engage aussitôt dans des détails historiques. Suivent des attestations en faveur de l'ancienne manière de faire les processsions, données par les magistrats de villes : Malines, Liège, Anvers, Bruges, Ypres, Ruremonde, Valenciennes, Douai, Cambrai, Bois-le-Duc, Marchiennes, Alost. Bruxelles y manque pour cause, l'archevêque ayant proûvé autrefois que le témoignage de cette ville avait été faussé [634]). Cette première partie de l'ouvrage manque dans les rééditions : *Opuscula*, p. 810-896 ; *Opera*, t. XI, p. 355-377. Dans le reste de l'ouvrage, Lupus, auteur des *Scholia*, se perd dans les conciles et synodes, et ne se gène pas de citer ceux de l'Eglise gallicane. Il vise surtout deux adversaires [635]), dont il cite des extraits ; il s'agit probablement d'écrits soumis à la congrégation spéciale à

632) Ils cherchent un imprimeur hors les Pays-Bas, ce qui les dispensait de demander le privilège du Conseil de Brabant, sans doute difficile à obtenir ; aucun augustin ne donne une approbation ; ils omettent l'approbation dure, déjà obtenue de Pierre Damman (cf. infra) ; ils omettent également le témoignage du magistrat de Bruxelles (cf. infra).

633) « ...Lupus... luculenter ostendit delationem imaginum cum Venerabile Sacramento nihil eius cultui officere, ipsamque pietatem belgicam non minui, sed foveri per usitatam hactenus expositionem ; utiliter igitur opusculum hoc lucem videbit ». Les rééditions portent une seconde approbation, donnée par l'antijanséniste Pierre Damman, le 4 août 1681 : « Durum Belgis accidit cum ea avita pietas erga Sacram Eucharistiam, sanctorum imagines et reliquias in processionibus simul circumferendas a paucis nonnullis improbatur. Ad quam tamen antehac superiorum tam ecclesiasticorum quam saecularium bene catholicorum auctoritate et applausu provocati fuerunt, ut sese melius a vicinis haereticis discernerent ; cum autem in hoc libello praetextus improbationi quaesitus enervetur antiquitatis auctoritate et rationis pondere, dignum censui qui ad publicam utilitatem et novatorum confusionem in publicum emittatur ».

634) Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 424, 427, 430, 432.

645) Lupus parle tantôt d'aversaires : tantôt d'*aversarius scriptor*, tantôt d'*alter scriptor*.

Rome [636]) par les agents romains de l'archevêque. Mais le grand ennemi, c'est De Berghes même, dont il cite le décret [637]) et le mandement, sans référence expresse [638]). Il les attaque surtout dans les chapitres VI et VII, réfutant certains de ses arguments, passant les autres. Il ne mentionne pas le décret, semblable à celui de l'archevêque de Malines, que le pape Clément X avait rendu à l'époque où il était encore évêque de camerino [639]). Il ne parle pas des décisions prises par les congrégations romaines en faveur de l'archevêque de Malines [640]), il tourne et retourne les textes de Charles Borromée pour leur faire dire ce qu'ils ne disent pas. Il cherche partout et dans tous les temps des preuves en sa faveur, et arrive à la conclusion pacifique :

> « Sacrosancti Sacramenti exponendi consuetudinem nullus canon improbat. Est consueto rationalis, laudabilis, pie et varie fructuosa. Proinde nullus episcopus ipsam possit auferre ».

Mais il oublie que le concile provincial de 1570, invoqué par De Berghes, avait déjà pris cette mesure sous l'influence de Charles Borromée, et par conséquent, il ose affirmer qu'il ne s'agissait pas, dans l'archidiocèse de Malines, d'une coutume légitime [641]).

636) Ces écrits doivent avoir été nombreux, puisque la cause traîna durant huit ans devant les instances romaines. Un de ces écrits, imprimés par les soins de la congrégation, se trouve dans le fonds de la Nunziatura di Fiandra, dossier 205.

637) Lupus commence son sixième chapitre par une citation du décret : « *Ut populi non distrahatur ad plura devotio et uni soli Deo qui debetur in solidum, suus reddatur honor et gloria* ». Il y ajoute ce commentaire malveillant : « *Respondeo hoc argumentum esse mali odoris. Quis enim orthodoxus unquam audivit per impensam Sanctis reverentiam distrahi populi devotionem et per ipsam effici ut soli Deo... gloria non reddatur* ».

638) Il s'agit du mandement du 1er février 1675, où de Berghes prit la défense de son décret. On en trouvera le texte dans le *Synodicon* de De Ram, t. II, p. 363-380.

639) Au synode de Camerino, en 1650 le futur pape Clément X avait rendu un décret semblable, qu'en 1673 la typographie de la Reverenda Camera apostolica avait réédité dans les *Constitutiones synodales a Sanctissimo Domino Nostro Clemente X anno 1650 tunc ecclesiam Camerinensem moderante in comitiis synodalibus editae.* Durant le pontificat de ce pape (1670-1676), il était donc difficile à Rome d'ignorer ce décret, et dangereux de l'attaquer. Il va dès lors de soi que les congrégations allaient parler dans son sens, et par conséquent donner raison à l'archevêque de Malines.

640) Il y eut un décret de la congrégation des Rites en date du 21 mars 1676 et un décret de la congrégation du concile en date du 30 mai 1676, promulgué le 21 août 1677. Cf. Ceyssens, *La citation*, p. 157-163.

641) De Berghes, dans son mandement, prouve que le décret du synode provincial n'était pas resté lettre morte.

Il est vrai, malgré sa partialité, Lupus ne soutient pas expressément que De Berghes ait été inspiré par son propre jansénisme ou par celui de ses conseillers. Mais il le suggère :

« Tertium argumentum [adversariorum] est, quod christianorum animi sint avocandi a signis, et erigendi in solum Dominum Deum. Respondeo hunc esse scopum istorum qui hodie appellantur doctores et sectatores *alti sensus*. Est solidum argumentum. Palmare firmamentum erroris iconoclastici... » [642]).

La *Dissertatio* ne manqua pas d'opportunité à Rome. Le 23 août 1681, Favoriti écrit à Wijnants :

« Accepi libentissime *Dissertationem de processionibus*, sed cupio integram habere. Ego curabo, quantum in me erit, ne iustis regularium in Belgio praerogativis praeiudicium inferatur » [643]).

Le 13 septembre Favoriti ajoute :

« Habebitur brevi congregatio pro dirimendis controversiis regularium cum archiepiscopo Mechliniensi. Omnia mature et procul ab affectu partium discutientur. Accepi alia folia *Tractatus de processionibus* quem tradam considerandum Patribus eiusdem Congregationis » [644]).

Le livre semble avoir porté son fruit. Conformément à sa promesse, Favoriti l'aura communiqué aux membres de la congrégation spéciale. Vu l'autorité dont l'un et l'autre jouissaient à Rome, leur voix doit avoir eu son importance pour la décision finale, qui fut donnée le 20 mai 1682, au désavantage de l'archevêque de Malines [645]).

16. *Dernières années, maladie et mort.*

Durant les dernières années de sa vie, nous venons de le voir, Lupus bien entouré de collaborateurs, accomplit une œuvre littéraire importante. Cependant l'histoire ne l'occupait pas entièrement. D'autres intérêts retenaient son attention. Pour commencer, il n'oubliait pas son neveu Gilles, chanoine de Saint-Jacques à Louvain. La prébende de celui-ci étant précaire et insignifiante, Lupus lui avait procuré en 1678 un bénéfice simple dans le diocèse de Gand,

642) Passage du chapitre X. Cf. note 93.

643) FFC, doc. 199.

644) Ibid., doc. 201.

645) De Ram, *Synodicon*, t. II, p. 380-382.

lequel lui non plus n'avait pas été avantageux. Lupus désirait donc une nouvelle intervention de Rome; il fit envoyer par l'internonce, qui l'appuya, une requête en ce sens [646]).

Aussitôt Favoriti donne de l'espoir. Il écrit le 5 octobre :

> « De mea erga te voluntate merito polliceri tibi potes quicquid in me opus atque officii erit qualibet oblata opportunitate tibi gratificandi. Mihi enim pro te intercedenti bene vicissim pollicetur paterna Sanctitatis Suae erga te propensio. Quod profecto experieris in beneficio cuius possessionem adire adhuc non potuit nepos tuus, si remedium quod proponis naturae beneficii et stylo Datariae apostolicae non repugnet » [647]).

Entre-temps, Lupus a changé d'opinion : Son neveu remettra au pape sa modeste prébende canonicale, pour être favorisé d'une meilleure. Le 29 novembre 1680, il écrit à Favoriti :

> « Circa nepotis mei beneficium cogor pauca verba scribere. Quaestio ista non componetur nisi per iudicialem sententiam. Et nullatenus congruit ut ego, licet forsitan cum veritate, praetendam beneficium esse liberum ac foraneum, [eo] quod simplex istius parochiae populus vult [eum] obligari ad suum ministerium, ideoque et ad residentiam. Porro canonicatus, quem meus nepos Lovanii habet, est miserabilis, et nequaquam sufficit ad victum. Eius enim annui proventus non pertingunt ad quinquaginta scuta. Hinc supplico ut istud beneficium reponi possit ad liberas manus Suae Sanctitatis et ex occasione supplicari pro aliquo alio » [648]).

Les résultats des démarches faites en l'occurrence me sont restés inconnus.

Lupus s'occupe également des intérêts de sa province religieuse. Tout d'abord du collège des augustins à Louvain, qu'il avait fait restaurer, voire reconstruire. Il s'y adonna jusqu'à son dernier souffle; Wijnants écrira le 23 octobre 1681 : « *adiecit suum animum, seque totum in huius* [*collegii*] *evictionem et restauramen* » [649]).

Il s'occupa aussi du couvent de son ordre à Huy, pour lequel, déjà pendant son second séjour à Rome, il avait obtenu une bulle

646) Voir la lettre de l'internonce, en date du 31 août 1680 dans CEYSSENS, *Sources... 1680-1683*, p. 125. La lettre de Lupus, y annoncée, fait défaut.

647) FFC, doc. 181.

648) Ibid., doc. 187.

649) Ibid., doc. 202.

pontificale. Mais la Daterie avait exigé une taxe excessive. Lupus écrit le 17 novembre 1679 à Favoriti :

> « Non solus ego sed et omnis haec augustiniana provincia longe plurimum obstringitur illustrissimis vestris in nos beneficiis. Conventus Huensis habet singulares obligationis titulos. Etenim Gratia Vestra effecit ut Sua Sanctitas confirmarit aliquot beneficiorum incorporationem... At ecce superest *Romana componenda*. Exigit duo scutorum millia quae conventus pendere non possit licet semetipsum ac sua omnia vendiderit... Hinc supplico gratiosum verbum fieri apud Sanctissimum Dominum » [650]).

Le 30 avril 1680, Lupus s'adresse directement au pape pour défendre les intérêts de ce couvent [651]).

En mars de la même année, il se chargea de faire expédier par l'internonce la lettre que la Faculté de théologie de Louvain adressait au pape [652]) pour le remercier du bon accueil réservé à sa députation, et pour demander son appui contre les nouvelles attaques des anti-jansénistes [653]). Lupus devait faire cette démarche d'autant plus volontiers qu'il se savait l'objet de rancunes enracinées.

Étant le confident de l'internonce, Lupus se vit mêlé à l'affaire des promotions académiques de Louvain [654]). Voulant empêcher le professeur Gommaire Huygens, rigoriste, tenu pour janséniste, d'obtenir une place dans la faculté étroite de théologie, Tanara avait suspendu le cours normal des promotions, à faire par élection libre. Cette « ingérence ecclésiastique » avait provoqué une résistance sournoise du pouvoir civil, dont l'université sera la victime durant de longues années.

Lupus, entièrement d'accord avec Tanara sur l'exclusion de Huygens et sur la mesure prise à cet effet, partage aussi la désapprobation de Rome, qui dans l'entre-temps a fait examiner la doctrine du professeur incriminé et est parvenue à une conclusion contraire à

650) Ibid., doc. 147.

651) JADIN, *Lettere di particolari*, p. 256-257.

652) Voir cette lettre ibid., p. 254-255.

653) L'internonce Tanara écrit le 16 mars au cardinal secrétaire : « Il Padre Lupi mi ha ricercato di trasmettere alla Santità di Nostro Signore l'acclusa lettera della facoltà di teologia di Lovanio, ed accompagnarla con umilissimi offitii appresso Vostra Eminenza... » ; CEYSSENS, *Sources... 1680-1682*, p. 63.

654) Voir L. CEYSSENS, *Gommarus Huygens in de verwikkelingen van de strijd tussen Kerk en Staat (1678-1687)*, dans *Jansenistica. Études*, t. II, p. 193-229.

celle de l'internonce. Ayant reçu une observation de Favoriti [655]), Lupus répond le 13 septembre 1680 :

> « Quae Illustrissima Gratia Vestra iubet circa virum illum reponendum in omnem amicitiam, libenter exequor. Et plene mea benevolentia numquam defuit. Attamen supplico ut vestra benignitas non se permittat suaviter duci in nimia beneficia quae forsitan possint non succedere iuxta spem vestrae optimae mentis. Expediet aliquando audire Dominum Internuntium » [656]).

Il nous est facile d'écouter l'internonce. Celui-ci écrit le 21 septembre 1680 :

> « Non ha che opporre il Padre Lupi all'integrità de' costumi del Dottore Huygens, e lo stima ancora più dotto di qualsivoglia altro che possa presentemente concorrere al luogo vacante nella facoltà teologica di Lovanio, alla quale però non vorrebbe mai vederlo promosso. Ne proviene il motivo dal conoscerlo sommamente inclinato al formare un certa fattione d'amici per acquistar sempre maggior autorità nell'accademia... Delle intentioni e sentimenti del Dottore Huygens ne meno si da per sodisfatto il Padre Lupi, sì per quello riguardano la dovuta sommissione verso la Santa Sede, sì per quanto concernono la morale, mentre non le mancano notitie accertate et esempi che si traspassi il tenore del libro nel pratticarsi rigori inusitati et eccessivi nell'amministrare il sacramento della penitenza. Questi riflessioni aggiunte al sospetto confermato dall'opinione di molti ch'egli habbi corrispondenza con alcuni della Sorbona, indurrebbero il Padre Lupi a negare il suo voto nel giorno di San Girolamo » [657]).

L'internonce trouve, grâce à Lupus, un subterfuge habile. Depuis longtemps l'augustin désire faire attribuer aux religieux les chaires « royales » de théologie, que confère le gouverneur général [658]). Normalement, ces chaires sont réservées aux séculiers, à cause des prébendes qui y sont attachées. Mais une échappatoire se présente au diplomate italien : Lupus aura la chaire, Huygens la prébende, et tous les deux

655) La lettre de Favoriti n'est connue que par la réponse de Lupus.

656) FFC, doc. 177.

657) CEYSSENS, *Sources... 1680-1682*, p. 138-139.

658) Sur cette affaire, que nous traitons ici très brièvement, il existe une abondante documentation dans Nunziatura di Fiandra (cf. CEYSSENS, *Souces... 1680-1682*, passim) ; les *Acta Universitatis*, les *Acta Facultatis* et dans l'Audience (dossier 1316) ; cf. J. LEFÈVRE, *Documents relatifs à la juridiction des nonces... des Pays-Bas pendant le régime espagnol*, Bruxelles, 1942, passim ; CEYSSENS, *Gommarus Huygens*, passim.

seront contents. Il est vrai, Madrid a pris une mesure d'exclusion à l'égard des jansénistes, et Lupus y est compris au premier rang [659]), Mais le gouverneur général Alexandre Farnèse, dépourvu de personnalité, se laisse gagner : le 7 mars 1681, Lupus, un religieux, septuagénaire, très malade, est nommé à une chaire quotidienne de théologie [660]). Il est évident que la tâche le surpasse. Et néanmoins il la désire; pour d'autres naturellement. L'internonce écrit le 29 mars 1681 :

> « Per altro questo buon religioso ha desiderato con ardore di veder promossa la pretentione de' regolari » [661]).

Mais il y aura une violente opposition [662]). Même ceux qui estiment Lupus [663]), n'admettent pas l'irrégularité commise, qui, ils le prévoient, aura des conséquences funestes et durables pour le clergé séculier, sinon pour l'université elle-même. On signale, comme le principal adversaire, le professeur van Vianen, ami de Huygens, ancien compagnon de Lupus pendant la députation à Rome [664]). Lupus étant

[659]) Tanara écrit le 15 mars 1681 : « Mi ha detto confidentemente il Signor Prencipe Governatore che coll'ultimo corriero di Spagna le era stato ordinato di non conferire la lettura teologica vacanti a diversi Lovanisti, et che tra gli altri rimaneva escluso il Padre Lupi. Ciò però non ha ritardata la spedizione delle patenti »; Ceyssens, Sources... 1680-1682, p. 261. Par après, le Duc de Medinaceli, premier ministre dit à Millini : « ...Che molto malamente si era inteso che il Signor Principe si fusse inoltrato a questi arbitrij, si per haver accordata la grazia a favor del detto Padre, contro il parere e la resistenza di tutto il Consiglio di là, per esser egli sospetto... »; ibid., p. 284. Relevons le détail soulevé ici, que le gouverneur aurait procédé à la nomination de Lupus contrairement à l'avis de ses conseillers.

[660]) Archives générales du Royaume, Audience, dossier 1316; Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 255 et passim.

[661]) Lorsque, du temps de Jansonius, l'archiduc Albert avait voulu attribuer une chaire royale à son confesseur, le dominicain Igino Brizuela, la faculté avait fait opposition; cf. Ceyssens, *Autour de Jansonius*, dans *Augustiniana*, 12 (1972) 377-378.

[662]) Ceyssens, *Sources 1680-1682*, passim.

[663]) De 28 mars, en réclamant auprès du pape contre cette nomination de Lupus, l'université ajoutera « quamquam is percharus nobis »; Archives du Vatican, *Lettere di particolari*, t. 61, f° 186r-187r.

[664]) Tanara écrit le 29 mars 1681 : « Nelle conferenze che da me si sono havute col Dottor Vianen e con altri Lovanisti... »; Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 279; le 24 mai : « Qui contro di lui [Lupo] ha operato apertamente il solo Dottore Vianen... »; ibid., p. 311. Wijnants écrit le 18 avril à Favoriti : « In hoc sui morbi luctamine nescio quis academicus, Illustrissimae Gratiae Vestrae non ignotus [Vianen], contra ipsum [Lupum] ciere ausus fuit varias cavillationes, ob collatam ipsi... primariam scholasticam lectionem. Hanc huic magistro omnes pene Belgii primates magno corde aggratulati

trop malade pour prendre personnellement possession de sa chaire, l'université empêche son occupation par le P. Farvacques, le confrère qui aspire déjà à la succession [665]). Bientôt la mort de Lupus met fin à l'incident et aux espoirs des religieux d'accaparer les chaires « royales » [666]).

Lupus, vu son autorité dans les matières ecclésiastiques, aura à s'occuper une nouvelle fois du serment anglais imposé aux catholiques. Dans une lettre à Favoriti, en date du 1e6 février 1680, il en fait connaître l'occasion et son jugement :

> « Adiuncta iuramenti copia est mihi transmissum ex Anglicanis carceribus. Est evidenter sceleratum iuramentum; ipsum tamen ex vitae ac libertatis amore praestant non pauci catholici, etiam clerici; hinc sum rogatus quid fieri debeat aut liceat. Haec copia forsitan sit Romae, nihilominus iudicavi transmittendum Illustrissimae Vestrae Gratiae. Et certus sum istud iuramentum esse ab ipsa et a cunctis veris christianis penitus damnandum. Si Suae Sanctitatis iudicium meruero intelligere, ipsum transscribam

sunt. Et quaerit hic vir nescio quos in scirpo nodos »; FFC, doc. 191. Vianen écrivit, le 28 mars 1681, à Favoriti au sujet de Lupus : « Parum sane illi profuturum foret, adeo enim languere pergit (referentibus hodie medicis) ut sese ad cathedram conferre numquam fortassis potuerit. Sane ut cathedram conscendere valuisset, lectio ipsi cessura non fuerat nisi in confusionem, quia tanta vocis tenuitas, ut tanto theologorum numero impar fuisset futura. Labori quoque non minus impar fuisset, quia multo abhinc tempore scholastica non trivit, totque aliis curis circa elucidationem antiquitatum involvitur, nec difficulter Pater Lupus lectionem etiam recusasset aut abdicasset, nisi regularium indignationem veritus fuisset »; CEYSSENS, *Sources... 1680-1682*, p. 278.

665) Le P. Farvaques fut proposé comme successeur de Lupus. Celui-ci même appuya cette candidature. Wijnants écrit à Favoriti le 8 mai 1681 : « Et hinc existens in mortis confiniis supplicavit nostro Serenissimo Principi ut gratiam, qua ipse numquam fuit gavisus, dignetur derivare in suum hunc confratrem [Farvacques]. Petit et in hoc suo mortis lecto ut aula Romana, cuius Gratia Vestra est pars et portio venerabilis, hisce suis extremis suffragiis et votis, ad aliquot suorum laborum solatium in ordinis nostri decorem et honorem dignetur aliquam guttam suae benevolentiae et beneficentiae elargiri »; FFC, doc. 192.

666) Déjà le 19 avril 1681, le secrétaire d'État avait écrit à Tanara que si Lupus venait à mourir, il ne devait pas se préoccuper de réserver sa chaire aux religieux : « non è tanto il vantaggio che si può ritrarre in questa occorrenza dal favorire i regolari, che molto maggiore non possa riuscire il danno della scissura fra professori dell'università con irritarne contro Roma una gran parte »; CEYSSENS, *Sources... 1680-1682*, p. 292. Le 2 août 1681, François Valentin, agent à Rome de l'archevêque de Malines, affirme avoir entendu de la bouche de Favoriti que la nomination de Lupus à la chaire royale de théologie n'avait été « qu'un caprice de Monsieur l'Internonce »; Malines, Archives de l'Archevêché, correspondance de Valentin, t. I, f° 248r.

incarceratis confessoribus, atque ita eos non parum laetificabo. Supremi enim pastoris vox est in tali ac tanta tribulatione summum solatium » [667]).

Mais au lieu de recevoir le jugement de Rome, il est prié de fournir le sien [668]). Malgré sa grave maladie, il donna satisfaction à Rome. Le 22 juin l'internonce put transmettre le jugement de Lupus au secrétaire Favoriti [669]).

Jusqu'à la fin de ses jours Lupus va insister a Rome pour obtenir finalement une décision dans l'affaire des processions, une décision favorable aux religieux. Il écrit à Favoriti :

le 4 avril 1680 : « Etiam rogo ut in diebus nostris videre mereamur finem controversiarum Domini Mechliniensis contra regularem clerum » [670]) ; *le 14 juin* : « Dominus Archiepiscopus noster fuit graviter infirmus. Interim semper validus contra regulares. Certe ista nostra miseria est nimis diuturna. Et non parum scandalosa. Dominus Belgii Gubernator et Dominus Praeses [Conciliorum] tantas moras admirantur non sine stomacho. Hinc iterum humillime supplico a Sanctissimo Domino Nostro impetrari ut Dominus Internuntius possit nobis creare saltem sex concionatores et confessarios. Summopere enim indigemus ad ministerium populi ».

Passant à une autre affaire, Lupus ajoute ce détail étonnant : « Quam iustam causam foveat et quantas pro ipsa calamitates sustineat Dominus [Caulet], Apamiensis Episcopus, Illustrissima vestra iustitia optime novit. Et tamen tantus pro Romana Ecclesia pugil nullum huc usque accepit solatium. Quare etiam pro ipso interpellare praesumo Illustrissimam Dominationem Vestram » [671]).

Il est vraisemblable que Lupus, antigallican, est au courant de l'affaire de la Régale et qu'il désire que le grand adversaire de Louis XIV soit récompensé par le cardinalat. Mais s'il souhaite une telle récompense pour cet homme, n'y pense-t-il pas aussi pour lui-même, comme il y pense pour Favoriti [672]). En d'autre mots Lupus ne se recommande-t-il pas indirectement ? En tout cas, l'entourage

667) FFC, doc. 159.
668) Ibid., doc. 165.
669) Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 87.
670) FFC, doc. 162.
671) Ibid., doc. 166.
672) Ibid., doc. 113.

de Lupus s'attendait à sa promotion. Poursuivant son action contre De Berghes, Lupus écrit :

le 19 juillet : « Etiam commendo lites nostras cum Domino Archiepiscopo. Scio me esse importunum. Quid dicam ? Calamitatis diurnitas me compellet » [673]).
Le 9 août : « Iterum rogo nobis dari quietem a Domino Archiepiscopo Nostro ».
Il ajoute en post-scriptum : « Galliae regem quem nullius armata potentia valuit vincere, spero a Suae Sanctitatis mansuetudine vincendum ; erit utrique gloriossisima victoria » [674]).
le 23 septembre : « Ex pectore commendo persecutiones quas patimur a Domino Archiepiscopo. Et supplico ut ab eius paucissimis patronis obrepi sibi non permittat illustrissima vestra iustitia » [675]).
le 8 novembre : Exempti regulares plurimum obligantur illustrissimae benignitati vestrae de favorabili ac iusta sententia circa quaestionem Domini Archiepiscopi ; verum illa huc usque nihil operatur. Dominus enim Archiepiscopus perseverat in suis opinionibus » [676]) ;

Lorsque Lupus est trop malade pour tenir la plume, son secrétaire Wijnants doit écrire en son nom :

le 6 juin 1681 : « Scribam pauca quae ex ore Patris Magistri Lupi iam recipio... Usque ad animae suae divisionem ipsum stringit census ac incertus rumor qui renuntiat Belgicam ecclesiam concutiendam super... Sacramenti consueta expositione ac adoratione, ac item ipsius comiatu cum Sanctorum reliquiis ac imaginibus. Nomine Patris Magistri Lupi rogo... ne Ecclesia Romana ac Prima Sedes deveniat in hanc sententiam... Per Dei-hominis misericordiae viscera rogat Sanctam Sedem meus magister ne cogamur discedere ab avitis ac sanctis nostris consuetudinibus » [677]).
le 15 juin : « Reminisci dignetur apostolica vestra pietas praecedentium litterarum » [678]).

Sur l'affaire des processions, Lupus n'interpellait pas seulement son protecteur Favoriti, mais également les cardinaux [679]) ; il fit aussi

673) Ibid., doc. 168.
674) Ibid., doc. 171.
675) Ibid., doc. 179.
676) Ibid., doc. 186.
677) Ibid., doc. 194.
678) Ibid., doc. 195.
679) Lupus le fait savoir à Valère Mundelaers, le 11 avril 1680. Voir la note suivante.

pression sur ses amis de Rome, Valère Mundelaers, président du collège Saint-Norbert, et Séraphin de Jésus-Marie, carme très entreprenant. Dans les papiers de ce dernier, nous avons trouvé quatre lettres que Lupus avait adressées au premier, signe qu'ils collaboraient intimement. Mundelaers, moine de Tongerlo, s'était trouvé mêlé à l'affaire des processions à cause du différend qui existait entre son abbé et l'archevêque de Malines au sujet du serment d'obéissance à prêter par les prélats de Prémontré au moment de leur sacre. Trouvant en lui un homme compréhensif, Lupus lui écrivit entre autres le 1er janvier 1680 :

> «...Magnates sunt delassati diuturnis scandalis... Optant diffiniri iuxta antiquos probatos mores Belgicae ecclesiae»; *le 11 avril suivant* : «...Quae et qualia ex hac mora oriantur...».

C'est dans cette atmosphère que Lupus a composé sa *Disquisitio*, dont nous venons de parler, et qu'il entra dans sa dernière maladie.

17. *Maladie et mort.*

Lupus, homme de moyenne stature [682]), était issu de bonne souche. Le 1er février 1674, lorsqu'il s'agissait de se fixer en Italie, il écrivit à Favoriti :

> « Humanae vitae momenta sunt in secretissimo Domini Dei arbitrio. Attamen naturae ordo et temperamentum insinuant me diu victurum. Omnes enim mei maiores accesserunt et quidem excesserunt annum centesimum. Parens meus non ita pridem discessit aetatis anno 96. Hicce timeo ne et ego fiam silicernius, et alienae genti tunc sim onerosus» [683]).

Mais sans contredit, par son acharnement au travail, Lupus a miné sa santé. Sabatini écrit :

[680]) Voir ces lettres aux archives des carmes à Rome, dossier II, 270, fascicule *Louvain*. Le P. Mundelaers procurait à Lupus des copies de documents romains, entre autres des lettres d'Anaclet II.

[681]) Cf. Ceyssens, *Sources... 1676-1679*, p. 493-494.

[682]) Sabatini (*Vita*, p. 17) écrit : « Quod si habitum quoque eius, qui non viderunt, noscere velint : statura fuit quae iustam non excedebat; colore candido, rubore decenter admixto, exporrecta fronte, oculis caesiis, ut plerique Belgarum, ore tamen verecundo, ut modestiam prorsus spiraret ».

[683]) FFC, doc. 63.

« Valetudine ad senectam usque usus est prospera ; quam tamen studiorum labore multum infregit » [684]).

Les maladies accéléraient l'usure. En 1652, avant d'accéder au doctorat en théologie, il doit garder le lit [685]) ; en 1667, sa santé l'empêche de se rendre au chapitre général [686]) ; en 1672, valétudinaire, il passe quelque temps à l'abbaye du Parc [687]). En juillet de la même année il est « gravement affligé » d'un calcul aux reins [688]). En 1676 il est de nouveau malade [689]). Aussi, à l'âge de 60 ans se nomme-t-il un vieillard qui doit penser à la mort [690]). Néanmoins il entreprend en 1677 le voyage à Rome. Mais là, il subit une crise aigue de dysenterie [691]). Revenu sain et sauf à Louvain en octobre 1679, il est de nouveau gravement malade au printemps de l'année suivante ; déjà depuis sept semaines, écrit-il le 8 mai 1680 [692]). Il reçoit du pape une recette qui opère merveilleusement. Lupus écrit le 14 juin 1680 :

> « Per Dei gratiam convalui ex diuturno quem nephritidis tormenta reliquerant languore ; utpote necdum aptus ac dignus Dei regno. Interim summas debeo et ago gratias Illustrissimae Vestrae in me benevolentiae, ac praesertim Sanctissimo Domino Nostro, dignato tam salutarem ac efficacem praescribere medicinam. Ipsam communicavi nostris medicis, et omnes uno ore laudarunt. Verum ego undequaque indignus sum tanto medico » [693]).

Cependant le mieux restait relatif. A la fin d'août 1680, l'appetit n'est pas encore revenu ni son ardeur au travail [694]).

Bientôt, l'homme affaibli eut à affronter un hiver très dur. Lupus écrivait le 26 décembre : « *Patimur hic immana frigus et immensas*

684) Sabbatini, *Vita*, p. 17.

685) Ceyssens, *Chrétien Lupus*, art. cit., p. 651.

686) FFC, doc. 18.

687) Ceyssens, *Sources... 1672-1676*, p. 35.

688) FFC, doc. 49.

689) Ceyssens, *Sources... 1672-1676*, p. 524.

690) *Opera*, t. XII, p. 360.

691) Sabatini, *Vita*, p. 12. A Rome Lupus avait, à un certain moment, la marche difficile. Steyaert écrit le 7 janvier 1679 : Lupus adhuc claudicat » ; mais le 14 janvier suivant, il annonce sa guérison ; Ceyssens, *Sources... 1676-1679*, p. 344 et 347.

692) FFC, doc. 164. Déjà le 4 avril Lupus avait écrit : « Nephritis per dies quosdam me multum decoxit » ; doc. 162.

693) Ibid., doc. 166.

694) Wijnants écrit : « Optimus meus Magister prandet obolo, et vivit iugiter in vigili pallados lampade » ; FFC, doc. 175.

neves, a quibus acerbe affligimur et fimus insigniter pigri» [695]). Il résista pourtant jusqu'au début du printemps [696]). Le 18 avril 1681, Wijnants écrit à Favoriti :

« Luctatus est Pater Magister Lupus cum gravi infirmitate, et huius adhuc sentiscit onerosissimas reliquias. Martialis luna fere ipsius vitae dies inclinasset, qui modo per Dei gratiam videntur in annos producendi » [697]).

Mais cette amélioration était trompeuse. Sabbatini décrit le progrès de la maladie :

« Senio iam urgente et hyeme, praeter modum saeva, tractus est in morbum, quem initio ipse et medici contempsere, reputantes esse solum icteron, cui remedia celeria faciliaque proponebantur. In hoc cum aliquot hebdomadas consumpsisset, subito tanta vis morborum erupit, ut simul colica, calculo febribusque atque alvi profluvio excruciaretur... » [698]).

Le 8 mai 1681, Wijnants donne des détails précis :

«Munitus est 6 currentis mensis Maii extrema sacra unctione, et 7 praefati sacro viatico, in omnibus et per omnia sensibus et iudicio plenus » [699]).

695) Ibid., doc. 189.

696) Il est vrai, dans une lettre du 18 janvier 1680, Lupus écrit à Noris : « Solum enim mihi superest sepulchrum... Dignetur Illustrissimo D. Magliabechi impartiri omnia mea infirmitatis obsequia ». Mais en même temps, il parle de ses publications en cours d'impression. Florence, Bibl. centrale, cl. VIII, 1175, f° 85rv.

697) FFC, doc. 191.

698) SABATINI, *Vita*, p. 15.

699) FFC, doc. 192. Au début de mai, l'université avait mandaté le secrétaire Goedenhuyse et le notaire Arnold Tordoir pour interroger le P. Lupus au sujet de la prise de possession de sa chaire royale. Ils firent ce rapport; « Ivimus hac 2ª Maii 1681 circa horam primam ad monasterium Reverendorum Patrum Augustinianorum, petentes accessum ad Eximium P. Lupum; ad quod portarius respondit quod propter infirmitatem foret impeditus, et quod iret vocatum Reverendum P. Wijnants, secretarium dicti Eximii Domini, a quo similiter petivimus accessum ut ante, qui post recessum aliquem reversus, nobis dixit quod praefatus Eximius Pater rogaret ut veniremus hora 4a; ad quod respondimus quod ea quae haberemus communicanda concernerent lectionem theologicam cuius hora 2a tum Eximius P. Lupus intendebat capere possessionem et docere, et quod consequenter tunc foret serius, rogantes ut hoc dignaretur ipsi Eximio Patri indicare; et post alterum recessum, idem R. P. Secretarius nobis retulit se commissionem habere audiendi ea quae Eximio P. Lupo haberemus dicenda, et quod perinde hoc foret ac si ipsi Eximio P. Lupo diceretur.

Unde illi diximus quod in mandatis haberemus petendi a dicto Patre in persona utrum per se intenderet docere, quemadmodum scedulae valvis scholarum affixae indicabant, an vero per substitutum; et quod si per se doceret, Facultas praedicta non resisteret ob reverentiam quam debet Suae Celsitudini, sed reservet recursum ad eamdem

Vers le 15 juin, Wijnants ajoute :
« Optimus et piissimus hic senex (ex cuius ore in tam gravi doloris lecto verbum impatientiae non audivi) nec moritur nec vivit... Ego per subsequentes iam menses, nec nocte, nec die pedem ab ipso movi, nec movere me sinit » [700]).
Dans son angoisse, Wijnants a recours aux moyens extraordinaires : « *Incoepi tandem adhibere Sanctae Ecclesiae exorcismos* » [701]). *Vraisemblablement avec succès. Depuis ce jour, il y eut un mieux. Wijnants écrit le 15 juin* : « Quod hactenus (et forte adhuc ad annos) datus nobis sit Pater Magister Lupus, refero in sacramentorum sacrorum, ipsi iam a quinque septimanis datorum, gratiam ». *Néanmoins il ajoute* : « Magister meus haeret inter suas peccati primi poenalitates » [702]).

Quelques jours plus tard, l'hydropisie s'ajouta aux autres maladies et rendit la situation désespérée [703]). Dans cette atmosphère, Lupus met son espoir dans le thaumaturge Marco d'Aviano, capucin de la République de Venise. Cet homme vénérable fait un voyage à travers l'Europe, excitant les chrétiens à la pénitence, et confirmant son influence par de multiples miracles. Il a été invité aux Pays-Bas catholiques par le gouverneur général Alexandre Farnèse. Il fit son entrée à Mons, le 12 juin 1681, et continua par Enghien, Bruxelles et Anvers. Il se rendit en Flandre pour retourner par Louvain, Namur

Suam Celsitudinem et iuris remedia. Si vero per substitutum, quod hoc litteris Suae Celsitudinis non mandetur, et Facultas illud nullatenus possit permittere »; CEYSSENS, *Sources... 1680-1682*, p. 300-301.

Bientôt, le véhément jésuite Gilles Extrix, prenant dans un pamphlet anonyme : *Anima Patris Lupi*, le rôle d'un professeur séculier opposé à Lupus, écrira : « Cucullati nostri perditissimi sunt. Nam omni quidem modo conati erant statum morbi Patris Lupi occulere, sed quam stulta est fides celare quod prodas statim ! Scripseram nuper, nullum ad ipsum admitti, nec ipsum quidem a Facultate nostra ad id deputatum; quae res multos ex nostris movit ut hominem crederent in insaniam redactum vi morbi, et stultum in custodia asservari ». Ibid., p. 4.

700) FFC, doc. 195.

701) L.c.

702) L.c. Sabatini (*Vita*, p. 16) écrit : « Pridie nonas Maii sacrum viaticum atque extremae unctionis sacramentum sibi administrari voluit; quibus summa religione rite susceptis, febris repente recessit, leviorque morbus esse coepit; adeo ut iam medici de eius salute bene sperarent. Quo nuncio In Urbem etiam perlato, mirifice recreati sunt qui de eius vita iam desperaverant ».

703) Sabatini (*Vita* p. 16) poursuit : « Brevi tamen hoc gaudium evanuit. Nam paucos post dies rursus aegritudo ipsi vehementer increvit. Caeteris quippe morbis aqua intercus etiam accessit, et quidem eius generis quam leuchophlegmation Celsus vocat, sive hyparca qua solidae corporis partes in aquam resolvuntur ».

et Liège, d'où il repartit le 7 juillet. L'affluence à ses sermons était très nombreuse, grâce à l'indulgence plénière qu'on pouvait gagner et aux guérisons que le saint opéra partout [704]). Dès lors, on comprend que Lupus, mourant, désirait rencontrer le thaumaturge, ne fût-ce que pour gagner l'indulgence, et qu'il pria instamment l'internonce de l'envoyer à Louvain. Tanara écrit le 2 juillet 1681 :

> « Si trova con poca speranza di sopravivere il Padre Lupi, che sommamente estenuato per la lunghezza dalla sua infirmità è caduto ultimamente in una violenta hidropisia. Ha egli da molto tempo in qua bramato di vedere il Padre Marco d'Aviano, et hora supponendosi constituito nell'ultimi periodi della sua vita, ha fatto instantemente richiedermi di procurarle questa sodisfattione. Ho creduto dovere perciò indurre il Padre Marco a passare a Lovanio, e condurlo io stesso a dare la benedittione al Padre Lupi, né lascierò d'esseguire nello stesso tempo gl'ordini che circa le propositioni esibite dal Padre Duffi, mi sono stati trasmessi dall'Eminenza Vostra » [705]).

Ce même 2 juillet, l'internonce et le capucin prirent donc le chemin de Louvain, et se rendirent directement au couvent des augustins.

De l'entrevue qui eut lieu entre le thaumaturge et le moribond, nous avons les rapports de témoins directs, dont Nicolas Tombeur est le plus explicite :

> « Cum ultima aegritudine detentus inviseretur a R. P. Marco Aviano, capucino, 2 Iulii 1681 Bruxellis recta ad conventum nostrum veniente... a Patre illo interrogatus Lupus his verbis : credisne per famulos Dei fieri miracula, respondit in haec verba, quae ego ibidem praesens audivi : credo quidem, sed non peto fieri miraculum nisi hoc solum, ut spiritus meus transmittatur in manus Domini Jesu; quo responso satis ostendit se nullo teneri vitae diuturnioris desiderio » [706]).

[704]) Hildebrand, *De capucijnen in de Nederlanden*, t. IX, p. 433-442.

[705]) Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 333.

[706]) N. Teeuwen, *Het professieboek van het Augustijnerklooster te Ieper*, dans *Iepers kwartier*, 5 (1969) 80. Sabatini écrit (*Vita*, p. 16-17) : « cum hoc [internuntio] Marcus ad illum venit; cui Lupus haud dignum se esse dixit, cuius causa patrarentur miracula, se miserum peccatorem nil aliud in votis habere quam ut eius benedictione spiritum in manus Domini Jesu transmittere posset ». Voir un autre récit dans Farvacques, *Oratio*, p. 11, et dans la lettre de Wijnants en date du 4 juillet 1681; FFC, doc. 196. De son côté, l'internonce écrivit le 12 juillet : « Passò in fine giovedi li 10 corrente a miglior vita il Padre Lupi, né ad altro desiderò s'impiegassero le orationi

Dans son angoisse Lupus avait sollicité un autre secours, dont Jacques Spyliaert, ami de Lupus, fait mention dans sa chronique du couvent des augustins d'Ypres :

> « Antea [*avant la visite de Marc d'Aviano*] etiam Lovanio ad me scripserat, ut animam suam commendarem divae Virgini d'Haringhe [Roesbrugge-Haringe] apud quam hac aestate ex centenis concurrentibus eo multis diebus atque noctibus sanabantur ut spargebatur Lovanium usque » [707]).

Ni les prières faites devant la Vierge de Haringe, ni la bénédiction du thaumaturge ne rendirent la santé au malade. Il lui restait encore huit jours d'une vie très pénible. Le matin du 10 juillet, la fin s'annonçait irrévocablement. Dans Sabbatini, nous retrouvons le récit des confrères qui entourèrent le mourant :

> « Ipso autem die quo mortalitatem exuit, monitus a medico supremam illi horam imminere, *Laus Deo* infracto animo respondit. Cumque medicum ipse interrogasset quantum temporis vitae sibi adhuc superesset, et ille respondisset ultra duodecimam meridianam non esse supervicturum, iterum *Laus Deo* laetus exclamavit. Coenobiarcham accersiri petiit, quem ut venisse vidit, ad eum conversus « Ego, inquit, Reverende Pater, contra Deum et proximum in multis me deliquisse certe scio, homo enim sum et vitiis mortalitatis nequaquam expers; proinde quidquid peccavi, sive in te, sive in sodales meos, per viscera Christi Domini etiam atque etiam vos omnes ut dimittatis rogo. Praetera, si quid alienum a caritate mihi de caritate scribenti forte excidit, ab iis qui se laesos cogitant veniam deprecor. Denique illud abs te peto, Pater amantissime, nempe, ubi e mortali isto carcere exsolutus fuero, ut mortalitatis hoc exuvium sepeliri facias inter fratres laicos, quorum meritis divina clementia me indignum dignetur adiungere.
>
> Hac oratione habita, mira tum vocis, tum vultus constantia solitas Ecclesiae precationes quibus exeuntium animae iuvantur,

del Padre Marco d'Aviano, quando lo condussi alla sua cella, nella settimana scorsa, ch'ad implorarle una buona e pronta morte, giaché se le rendevano insoffribili i dolori patiti per sei mesi continui.

Alla Santità di Nostro Signore mi ricercò di rendere gratie ossequiose per quelle che ne haveva ricevute in tanta abondanza, protestandosi, che se giungeva in luogo di salute, come sperava nella misceriordia del Signore Iddio, non havrebbe cessato di pregarlo per la conservatione di Sua Beatitudine, e per li bisogni della Santa Chiesa, per la quale havrebbe voluto, che si fossero rese più utili le sue fatiche »; CEYSSENS, *Sources... 1680-1682*, p. 337.

[707]) SPYLIAERT, *Historia* (ms.), f° 489.

recitari coram se postulavit. Iisque absolutis, quo solus sacrarum Scripturarum meditationi paulisper vacare posset, ut e cubiculo omnes egrederentur, rogavit; ac paulo post reversis Patribus, quota hora esset ab eis quaesivit; et respondentibus *undecima*, rursus *Laus Deo* inquit. Mox ad medium ferme duodecimae mortem iam sibi instare dixit. Cumque e campanili signum *Salutationis angelicae* de more daretur, eaque a circumstantibus ter recitata esset, clara ipse voce *Amen* ad singula respondit, atque in iis placidissime efflavit animam » [708]).

Dans son humilité, Lupus avait donc demandé, même par écrit, d'être enseveli non pas à l'église ou au couvent, mais au cimetière du jardin, parmi les frères convers [709]). Mais un homme aussi éminent, dont le souvenir devait se transmettre à la postérité, méritait mieux. Sa dépouille fut mise dans une bière de plomb [710]). Le samedi, 12 juillet, les funérailles eurent lieu dans l'église conventuelle. Son disciple, François Farvacques, professeur de théologie au couvent des augustins et à l'abbaye de Sainte-Gertrude, prétendant à la chaire « royale », prononça l'oraison funèbre, en latin [711]).

Ce document mérite un instant notre attention. Certes, il appartient au genre des panégyriques, où l'admiration et l'amour inspirent l'orateur, mais le côté historique n'est pas entièrement négligé. On y apprend beaucoup de détails qui, plus tard, ont été mis en valeur par les auteurs des notices biographiques. Les omissions et les embellissements ne manquent pas. On n'y rencontre aucune allusion à l'époque où Lupus fut janséniste. Alexandre VII est présenté comme l'ami de Lupus, dès l'époque où il était encore nonce à Cologne (et fut le premier des persécuteurs du jeune professeur). On y rencontre pourtant des aveux courageux; par exemple, que Lupus jouissait à

[708]) Sabbatini, *Vita*, p. 17.

[709]) Farvacques dit dans son *Oratio* (p. 8) : Prodigiosum est et omnis humilitatis caput et summarium, quod dicturus sum. Nimirum vir talis ac tantus, morti proximus instantissime petiit extra ecclesiam hanc sepeliri et in claustro hic vicino cum fratribus laicis ossa sua collocari. Quis huic humilitatem vidit, quis audivit similem ? Constat autem non subitaneo nec extemporaneo consilio id factum, nam in abaco defuncti reperta est schedula eamdem petionem continens, defuncti nostri manu propria diu ante conscripta et signata ».

[710]) Estrix (*Anima P. Lupi*, p. 4) écrit : « Laus Deo mortuus est Pater Lupus et ab octo diebus in plumbea cista repositus ».

[711]) *Oratio in funere... P. F. Christiani Lupi... professoris primarii et regii, ...habita a F. Francisco Farvacques...*, Louvain, Martin Hullegaerde, 1681, in-4°, 12 p.

[712]) Ibid., p. 10.

Bruxelles de la sympathie de hautes personnalités, en particulier de Pierre Roose et de Pierre Stockmans [713]), deux jansénistes de la première génération. En écoutant ce détail, les auditeurs antijansénistes auront tressailli. De même, les Louvanistes n'auront pas manqué de montrer leur déplaisir en entendant dire que le gouverneur général, pour couronner sa carrière, l'avait nommé à une chaire « royale ». D'autant plus que Farvacques continua : « *Hinc denique factum est, ut verbo finiam, quod fuerit Urbis et Orbis delicium, omnium amor factus* » [714]), comme si la haine, dont le défunt avait été l'objet pendant toute sa vie, venait de cesser.

La dépouille fut ensevelie dans l'église des augustins, au milieu du chœur, devant le maître autel. Sur la tombe, on grava cette inscription :

> « Hic quiescit Ordinis Sancti Augustini, academiae Lovaniensis, Sanctae Sedis sub Alexandro VII, Clemente IX, Clemente X, Innocentio XI, totiusque orthodoxiae verbo magnificatus doctor, Sacrae theologiae regius primarius professor, Adm. R. P. Christianus Lupus, provincialis, scientiarum bibliotheca et docens virtutum schola. Obiit 10 Iulii 1681 » [714]).

Reposant parmi ses confrères, au pied de l'autel, à une place d'honneur, Lupus semblait affronter tranquillement les temps à venir. Farvacques n'avait-il pas fait remarquer :

713) L.c.

714) WIJNANTS, *Epistola*, p. 64-65. Lupus, cependant avait composé lui-même une autre épitaphe :

Haeres peccati, natura filius irae
Hic iaceo, dignus nomine reque Lupus,
Indignus, non re, sed solo nomine doctor,
Verbis, non factis me docuisse fleo,
Perdocuisse alios, et non docuisse seipsum,
Quid iuvat ? O mundi fumus, inane, nihil !
Agne Deus, Patris doctrina, redemptio mundi,
Nunc tibi prostratum commiserare reum
Et latro et meritrix gratis tua regna subintrant
Gratia peccatis fiat et ista meis.

Cette épitaphe a été très répandue. Farvacques l'ajouta à son *Oratio*, p. 12, sous le titre : « *Epitaphium defuncti manu scriptum recenter repertum* ». Le texte de Lupus était suivi de cette note : « supplico sepeliri inter Fratres laicos, quorum meritis divina clementia dignetur me indignum adiungere ». Sabatini en fit une annexe à sa *Vita* (p. 18). H. HURTER, *Nomenclator literarius recentioris theologiae catholicae* l'introduisit dans la longue notice qu'il consacra à Lupus.

« Circa eius mortem, observo quod sicut Moisi morienti non sunt moti dentes, sic nec defunto nostro, quod iuxta Ghislerium significat immotam doctrinae constantiam. Scilicet defunctus noster immote constitit in iis quas tradidit dogmaticis sententiis. Ne morienti quidem moti sunt doctrinae dentes. Rem ita se habere, sacrum quod hic iacet cadaver, si loqui posset, etiamnum affirmaret » [715]).

Mais « ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée » (II *Pet.*, I, 21).

18. *La survie.*

Les condoléances.

La nouvelle du décès de Lupus fut accueillie par des regrets unanimes. Sabbatini écrit ,en général :

« Ablatus est magno bonorum omnium luctu, nec quisquam audita eius morte aut laetatus est, aut laetari visus. Sane cum de eius obitu nuncium in Urbem venit, quicumque illum noverant, pro eo, ac debuerunt, doluerunt. Quin etiam ipse Summus Pontifex expers non fuit moeroris. Ubi enim illum decessisse intellexit, iacturam in ea gravissimam a Sede apostolica factam professus est ; se vero plurimum dolere dixit quod morte praeventum debito honore sibi exornare non licuisset. Ex quo. aliisque non obscuris argumentis, ab ipso Pontifice purpuram viro clarissimo destinatam fama percrebuit. Et quidem non modo plebeios homines, qui rumusculis plerumque ducuntur, sed etiam apud summates viros, quibus studium est principum cogitationes acrius rimari » [716]).

Des détails plus précis ne manquent pas. Favoriti écrivit le 9 août 1681 :

« Obitus Patris Lupi, cum fuerit ipsi a Deo gloriosus, non debet nobis moerorem luctumque afferre. Agendae potius Deo gratiae quod vir doctissimus sanctissimusque tandiu vixerit quod Sedis apostolicae auctoritatem dignitatemque potuit a perditorum hominum fraudibus calumniisque defendere, editis voluminibus mirabili eruditione et doctrina refertis, ad catholicae Ecclesiae solatium et posteritatis memoriam sempiternam » [717]).

[715]) Farvacques, *Oratio*, p. 11.

[716]) Sabatini, *Vita*, p. 17. Le cardinal Cibo atteste également : « la morte... è dispiacciuta molto a Nostro Signore » ; NF, 146, f° 291rv.

[717]) FFC, doc. 197. Valentin, l'agent de l'archevêque de Malines à Rome, atteste que Favoriti fut très ému par la mort de Lupus. Malines, Archives de l'archevêché,

Dominique Valvasori, le général des augustins, fut particulièrement affligé. Il écrivit le 9 août à Wijnants :

« Tabescebat ab octiduo anima nostra tristi moerore confecta ob acerbum ...Lupi obitum, adeo ut compotes non essemus rationis, minusque calamum stringere ac literas exarare. Vel inviti igitur distulimus te consolari qui hoc ipso egebamus officio... Quoniam autem non amplius nobis detur ut uni... Lupo... cultum ac venerationem nostram deferamus, superest ut pietatis opera eidem devote impendamus, quod quidem munus in praecipuis Italiae conventibus amantissime implent ex nostro ordine praestantissimi Patres » [718]).

Le 5 septembre 1681, Henri de Noris, professeur à Florence, ami de longue date, écrivit une lettre émue au P. Wijnants :

« Magnum vulnus augustinianae reipublicae ac Lovaniensi academiae, maius Romanae Ecclesiae Patris Magistri Christiani Lupi interitu, illatum est. Haec praesidium, illae decus amissum moerent. Cum ex litteris Illustrissimi Valvasorii, episcopi Pisaurensis, intellexissem Patrem Lupum post sacri olei unctionem convaluisse, gratulatorias ad eumdem litteras dedi, quae tamen ipsum haud superstitem invenerunt. Iam ante 15 dies P. Generalis mihi per litteras significaverat actum esse de salute et vita Patris Lupi, quem extremum et ineluctabile iam fatum urgeret. Itaque tam luctuosae orbitatis metu attonitus, feralem scenam animo figurabam, quam Tuae Paternitatis litterae demum aperuerunt. Ingens itaque luctus obiectus est ac tam clari tamque chari capitis desiderio excrucior. Ante annum sextum supra vigesimum

Correspondance de Valentin, t. 1, f° 248. Voir la lettre de Favoriti en date du 19 juillet; ibid., doc. 197.

[718]) WIJNANTS, *Epistola dogmatica*, p. 7. Le même général avait déjà écrit le 31 mai 1681, pendant la maladie de Lupus : « Perculit nos adeo epistola tua qua supremam imminere diem viro aeternae memoriae, Patri Magistro Christiano Lupo, magno nedum Belgii, sed totius Ecclesiae lumini, significasti, ut et lachrimae ubertim eruperint et ratione destitui videremur... Praesertim cum praeterito veredario laetiora nobis annuntiassent amicorum litterae de Eximii Magistri Nostri valetudine... Spe alicimur quod superstes adhuc sit. Quod si ad superos evocatum (dolentes enim id pronuntiamus) intelligemus, tum maxime nostrae in tesseram existimationis iusta decernemus, et tanti viri significabimus animi dotes »; ibid., p. 6-7.

Il écrira encore, le 20 septembre suivant : « Iusto quidem dolore consumeris immaturum ob obitum ...Lupi. Nos ipsi quotidie crudescere dolorem nostrum experimur... »; ibid., p. 8. Et le 7 février 1682, après avoir offert au pape le *De appellationibus* : « Nec eruditissimus hominum apto posset expedire stylo quanta animi dignatione pergratum habuerit Sanctissimus litterarium donum. Tum fuse erupit in laudes demortui eremitae, imo et totius provinciae. Plura de operis praestantia addidit »; ibid., p. 9.

cum eodem Romae vixeram, eoque adhortatore ad ecclesiasticae historiae studium animum applicueram, eiusque vestigiis, longo licet intervallo dissitus, inhaerebam, ac non semel in rebus difficilioribus eumdem consulta per litteras rogabam [719]). Auget dolorem eximiae eiusdem erga me benevolentiae recordatio. Ille enim nuncupato mihi opusculo *de contritione et attritione*, obscuri antea nominis virum in ora manusque hominum misit, ac seris posteris commendavit. Et quidem lecta illa praefatione, plerique dixere : quis ille Henricus Noris, cui maximus Lovaniensium doctor librum nuncupat ? Quem commendat ? A quo tam multa se Romae didicisse testatur ? Hinc etiam atque etiam doleo tanti viri interitum, qui tum temporis surreptus sit, cum doctissimos libros et cito iam et faciliter edere posset. Caeterum in editis abs se eruditissimis voluminibus vivet, in iisdem saepius mecum loquetur, meque tam copiosa eruditione instruet an obruet. Illa magno viro apotheosim celebrant, eiusque nomen aeternitati sacratum, ad seros quoque posteros extendent, iis solum dolentibus quos livor urit » [720]).

La mémoire de Lupus chez les augustins.

Ce concert d'éloges avait été orchestré par les augustins de Louvain. Ils allaient le perpétuer. Ils font imprimer et diffuser une notice nécrologique où l'encens ne manque pas [721]). Ils éditent l'oraison funèbre prononcée par Farvacques. Ils publient un recueil de poèmes : *Epicedium... piis manibus ac Eximio P. Christiano Lupo*, Louvain, M. Hullegaerde, 1681, in-8°, 8 p. [722]); ils font graver son portrait [723]),

[719]) Quentin (*Jean Dominique Mansi*, p. 117) écrira au sujet de Lupus : « sa plus belle gloire est peut-être d'avoir formé aux études historiques le P. H. Noris ».

[720]) Wijnants, *Epistola dogmatica*, p. 35-37.

[721]) Cette notice est reprise dans pages consacrées à Lupus par N. Teeuwen, *Het professieboek van het Augustijnenklooster te Ieper*, dans la revue *Iepers Kwartier*, 5 (1969) 79-80.

[722]) L'*Epicedium quo piis manibus admodum Reverendi et Eximii Patris Magistri Nostri Christiani Lupi, Iprensis, in Alma Universitate Lovaniensi S. Theol. doctoris et professoris, primarii et regii, Eremitarum S. P. Augustini nuper prioris provincialis dignissimi, magno ordinis sui et academiae Lovaniensis damno e vivis erepti, plangens et plangens parentabat coenobium D. P. Augustini Lovanii*, contient un long poème, non signé, et quatre chronogrammes dont voici le dernier : ChrIstIanUs LUpUs Deo et hoMInIbUs gratUs obIIt.

[723]) Favoriti attira l'attention de Wijnants sur l'utilité d'un portrait. Il écrivit le 8 septembre 1681 : « Ne graveris characterem P. Lupi eruere. Est enim operae pretium ; ac tanto uberius meritum apud Sacras litteras tibi comparabis » ; FFC, doc. 199. Cette image dont aucun exemplaire m'est connu, doit être à l'origine de celles que gravèrent

ils vont collaborer à la *Vita Patris Lupi* de Sabatini. A l'annonce de la mort de Lupus, Favoriti demanda a Sabatini de se faire son biographe. Ce dernier écrit dans cette *Vie* :

> « Dissimulare non possum nec debeo eius [Favoriti] maxime hortatu nos haec qualiacumque de Lupo ad scribendum animum appulisse. Ipse namque pro ea qua pollet iuxta apostolum beneficentia, postquam Lupum adhuc in vivis agentem omni officio est prosecutus, defuncti etiam memoriam a mortalitate litterarum beneficio cupit vindicari » [724]).

Mais puisque Sabbatini n'avait connu Lupus de près que pendant les deux séjours qu'il fit à Rome, il devait nécessairement, pour décrire le reste de cette longue vie, faire appel aux confrères des Pays-Bas. Wijnants fait savoir à Favoriti, le 16 décembre 1681 :

> « Varia sunt quae in transmissa ad me *Vita* habentur ac sine scrupulo offensae imprimi non possint. Ista castigabimus, et reliqua impressioni parabimus » [725]).

Wijnants et ses collègues ont donc apporté à la *Vita* des corrections et sans doute aussi des ajoutes [726]). Le résultat final est une *Vie* intéressante, écrite dans un latin châtié, instructive, quoique trop exclusivement laudative. Malgré tout, Favoriti en fut content; il répondit le 7 mars 1682 à Wijnants :

> « Accepi inclusam litteris Patris Ledrou *Vitam* clarissimi viri Christiani Lupi ex Ordine tuo, tibique eodem munere gratias ago maximas, quamvis erubescendum mihi fuerit dum me quoque

plus tard F. Harrewijn (cf. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, t. I, entre les pages 170-171) et Alexandre a Via (*Opera omnia*, t. I, en face du titre). Un portrait de Lupus, envoyé de Rome à Louvain, fut copié en 1683 par l'augustin Z. Necke pour le couvent d'Ypres. Le couvent des augustins de Louvain et l'ancienne bibliothèque de la même ville possédaient des portraits qui sont aujourd'hui perdus, de même que la statue qui ,avant la guerre de 1914 ornait les Halles d'Ypres; cf. TEEUWEN, dans *Nationaal biografisch woordenboek*, t. V, col. 543. Le portrait envoyé de Rome à Louvain reste énigmatique. Lupus avait-il posé devant un artiste romain, pendant son séjour de 1677-1679 dans la Ville éternelle ? A-t-on fait parvenir ce portrait au P. Wijnants pour servir de modèle à la gravure désirée ? Ou au contraire, ce dernier a-t-il envoyé une esquisse à Rome pour la faire examiner, approuver et achever ?

724) SABATINI, *Vita*, p. 12-13.

725) FFC, doc. 203.

726) Les détails sur les dernières années, la maladie et la mort provenaient certainement des confrères de Louvain.

perspexi inter tanti viri amicos honorifice recenseri. Agnosco in eo mores humanitatis erga me tuae » [727]).

Cette *Vie* fut publiée, en 1682, dans l'introduction du second volume des *Scholia et notae ad variorum Patrum*, et plus tard, en 1724, en tête du premier volume des *Opera omnia*. Oeuvre de collaboration, cette *Vita* est une source de première importance, à condition de la lire avec un esprit critique, et de suppléer aux réticences.

Pieusement, nous l'avons dit, les confrères de Lupus, surtout son secrétaire Wijnants, s'occupent de l'achèvement et de la diffusion de ses ouvrages déjà sous presse. Bientôt, ils donnent également leurs soins aux inédits dont la publication leur avait été confiée. Lupus avait en outre pensé à une nouvelle édition de ses *Scholia*, plus luxueuse, dans un format in-folio, et dans ce but il avait déjà préparé des additions et des corrections, surtout pour le premier volume [728]).

Depuis longtemps, Rome s'était intéressé à cet héritage littéraire. Déjà pendant la maladie de Lupus, le cardinal secrétaire avait prié l'internonce de le tenir à l'œil. Tanara répondit le 24 mai 1681 :

> « L'ultimo ordine di Vostra Eminenza di far tener in buona custodia li manoscritti del Padre Lupi in caso che Signore Iddio disponesse della sua vita, era stato da me prevenuto all'avviso che ebbi d'esserle data l'estrema unzione, et havendo all'hora incaricato a' Padri Agostiniani di Lovanio di siggillarli tutti provisionalmente » [729]);

Le professeur antijanséniste Nicolas Du Bois y portait aussi beaucoup d'intérêt. Non moins que Lupus, il cherchait à se faire agréer à Rome en écrivant contre le gallicanisme. Mais étant le chef de la congrégation secrète des antijansénistes, il faisait cause commune avec les adversaires de Lupus qui accusèrent celui-ci de jansénisme. Aussi le P. Wijnants n'avait-il aucune confiance en lui. Il écrit le 29 octobre 1682 :

[727]) FFC, doc. 206; Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 442. Sabatini écrit en effet (p. 12) : « Quis enim nesciat insolubile illud vinculum, quo christiana Christiani Lupi anima in veris amoris legibus coadunata fuit huius Augustini Favoriti augustinianae animae? Quis ignoret utrumque ex eodem spirasse ore, ex eadem dictasse mente? In vita coniuncti, in morte non separandi ». Favoriti allait, en effet, mourir le 13 novembre 1682.

[728]) Voir les introductions des *Opuscula posthuma* et des *Opera omnia*; cf. infra.

[729]) Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 311.

« Dominus Nicolaus Du Bois me convenit, et supplicavit posse recipere tabulas et notas quorumdam manuscriptorum Patris Lupi super Constantiensi concilio; hactenus nihil consignavi, et duxi melius esse, ut si quid eam in rem annotarit Pater Magister Lupus, illa fieri publici iuris per viros nostrae professionis, quam per extraneos. Praestat quoque ut ipse ex suis scriniis procedat quam ut omnia arma simul proferamus in campum. Omni interim vigilantia adnitar ut illa, quae praesentibus controversiis sunt opposita, tempore opportuno producantur » [730]).

Devant la tâche qui l'attendait, Wijnants a reçu, sinon cherché l'aide d'un jeune confrère, Bernard Désirant. Cet homme actif, intelligent mais, ambitieux et peu équilibré, allait faire parler de lui [731]). Déjà ses débuts n'avaient pas été heureux. Après ses études théologiques achevées chez les augustins de Louvain, il avait été envoyé à Bruges pour y enseigner les humanités; mais aussitôt il y avait eu des difficultés avec l'évêque et le magistrat, de sorte qu'après un court séjour à Bruxelles, il retourna à Louvain, dans l'intention d'y obtenir le doctorat en théologie, que de fait il allait remporter en 1685. Il devint le confident et le collaborateur de Wijnants (dont plus tard il sera l'adversaire). Non sans fierté, il écrivit le 16 octobre 1682, à Casoni :

« Reverendus ille Pater Guilelmus pro ardentissimo suo in Sanctam Sedem zelo instigat nos iuvenes obstringitque lectioni canonum et Sanctorum Patrum : hoc unum intendens, ut Sedis apostolicae iura cognoscamus in hisce partibus, tueamurque. Spem mihi facit copiam obtinendi librorum et manuscriptorum Eximii Patris Magistri mei, piae memoriae, Christiani Lupi. Quod si fiat, delibero, cum Dei gratia, Indici in varios Patres Ephesinos, et alteri in divam Thomam Cantuariensem, cuius hic est Prologus inclusus et Epilogus, pro meo modulo breve scriptum addere, in iustissimam defensionem Sedis apostolicae, hodie apud aliquos controversae » [732]).

Cependant, Wijnants n'a pas cédé entièrement les papiers de Lupus à son collaborateur. En 1684, il publie dans l'*Epistola dogmatica* un choix des nombreuses lettres [733]) que Lupus avait reçues

730) FFC, doc. 208.

731) Voir *Biographie nationale... de Belgique*, t. V, col. 732-741; Ceyssens, *P. Bernard Désirant en de « Fourberie » van Leuven, 1707-1708*, dans *Jansenistica. Studien*, t. II, p. 231-304.

732) Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 569-570.

733) Farvacques écrira dans son *Oratio*, p. 10 : « Hinc factum est quod Eminen-

de divers dignitaires : les cardinaux Albizzi, Albrizzi, Altieri, Barberini, Bona, Brancati, Chigi, Rospigliosi ; le secrétaire Favoriti [734]) ; le Grand Duc de Toscane, les généraux des augustinins, le P. Henry Noris.

Mais outre les lettres, Lupus avait laissé des ébauches de livres, entre autres un traité *De simonia*, qui intéressait particulièrement Favoriti. Celui-ci écrit le 13 septembre 1681 à Wijnants :

> « Tractatum de simonia, cura imprimendum ; erunt enim in eo fortasse multa quae casuistae non attigerunt, quaeque operae pretium erit nostri temporis clericis innotescere » [735]).

Favoriti, va plus loin. Il veut continuer la pension dont Lupus jouissait pendant sa vie, afin de permettre la publication de ses ouvrages :

> « Cupio a te scire an acceperis 50 scuta romana pro termino pensionis proxime maturatae ; si enim nondum accepisti, operam dabo ut tibi quamprimum solvantur in editione operum quae restant exsolvenda » [736]).

Wijnants est de très bonne volonté. Dès que sera terminée l'impression des ouvrages en cours, il s'occupera des manuscrits [737]).

On peut croire qu'effectivement, avec l'aide de Désirant, il s'est mis au travail dès la fin de 1682. Mais en cours de route, en mûrissant, le projet a changé d'allure. D'abord, on n'a envisagé que l'édition des manuscrits. Ceux-ci n'étant ni nombreux ni fort importants, on a cru mieux faire d'y ajouter les petits écrits déjà imprimés autrefois.

tissimi Cardinales et supremi Ecclesiae ministri quamplurimas ad eum dederint litteras, merum amoris et benevolentiae nectar spirantes. Centenas his manibus tetigi, his oculis vidi ».

[734]) Casoni regrettera la publication des lettres de Favoriti. Ayant reçu de la part du P. Wijnants des épreuves de l'*Epistola dogmatica*, Casoni répondit (en été 1684) : « ...Consilium tamen tuum probare non potui, quo litteras ad Patrem Lupum a Favoriti meo familiariter scriptas in publicum, me inconsulto, addidisti, illas praesertim quibus Sanctitatis Suae nomine eundem Patrem ad causam Ecclesiae propriae quondam adversus Quesnellum atque alios in Gallia novatores excitabat. Peto igitur a te ut easdem statim e collectione expungas ne praeceptoris tui auctoritatem et fidem imminuant, quasi ipse non veritatis ac iustitiae zelo, sed praemiorum spe illectus pro Apostolicae Sedis iuribus scripsisset » ; FFC, dossier 28, f° 285-286.

[735]) FFC, doc. 201.

[736]) Wijnants écrit le 18 décembre 1681 : « His omnibus expletis, cogitabimus de evulgandis variis opusculis in unum tomum regerendis » ; l.c.

[737]) FFC, doc. 203.

L'ensemble qui comprendrait deux volumes, ferait une bien meilleure impression. Mais aussitôt on se trouve devant des difficultés imprévues : les tendances cartésiennes de Lupus au commencement de sa carrière, son attitude rigoriste en face au probabilisme et de la pratique pénitentielle, son opposition si décidée au clergé séculier, n'empêchent-elles pas de procéder à l'impression de ses écrits divers, d'autant plus que le Saint-Siège n'a toujours pas pris une décision définitive au sujet des dénonciations portées par les antijansénistes à charge de Lupus [738]) ? Si néanmoins on procédait à l'édition, ne faudrait-il pas d'abord pratiquer une prudente révision [739]) ? De ce travail delicat, qui se chargera ? Que faire du livre que Lupus écrivit pendant son premier séjour à Rome, en vue de sa réhabilitation, et où il attaqua les opuscules régalistes de son ami Pierre Stockmans ? On ne pourra pas le publier sans risque d'encourir la rancune du Conseil de Brabant [740]). Wijnants doit le savoir par son frère Gosuin, membre de la même institution [741]).

C'est sans doute pour ces motifs que Wijnants et Désirant ne se pressaient pas. Toujours est-il que les *Opuscula posthuma* ne parurent qu'en 1690, neuf ans après la mort du grand maître ; encore n'était-ce qu'un premier volume, gros il est vrai, mais qui — on ne sait pas pourquoi — ne sera pas suivi du second.

738) L.c.

739) Lupus lui-même, vers la fin de sa vie, sachant sa doctrine contritioniste attaquée à Rome, avait projeté d'y apporter *quaedam additamenta* et des corrections (cf. FFC, doc. 160 et 160). Pour retrouver donc la pensée originale de Lupus on devra comparer la première édition de ses écrits sur le contritionnisme avec les réimpressions des *Opuscula* et des *Opera omnia*.

740) Cf. infra. On se rappellera que Lupus, à l'époque de sa réhabilitation, a usé de faux-fuyants pour ne pas être obligé de publier son livre contre Stockmans. Après avoir réfuté ce dernier, il attaqua, pour gagner du temps, Pierre de Marca et les gallicans. Plus tard, il s'en prit encore aux régalistes anglais. Dans la suite, Lupus, Wijnants et Désirant semblent avoir eu l'idée de ne publier que les chapitres concernant les gallicans et anglicans, et d'omettre ceux qui touchaient Stockmans. En effet, Désirant écrit à Wijnants, en 1689, dans l'*Epistola familiaris* qui fait partie de l'introduction des *Opuscula posthuma* : « Quamque a me requiris offero iuvantem manum, seu dum *Opusculorum posthumorum* tomus alter spirabit lucem, seu dum in folio respirabunt *Canones*, adiectis, ut iubebat moribundus auctor iis... quae de *Appellationibus Germanicis et Anglicanis* [*commentatus est*]»... On le voit, Désirant ne parle pas des *Appellationes Belgicae*. D'ailleurs, nous l'avons vu, on n'a pas eu le courage d'introduire l'ensemble du livre ni dans les *Opuscula*, t. II (peut-être pour cela), ni dans les *Opera omnia* ; il ne sera, nous l'avons dit édité, qu'en 1742.

741) A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, 3 vol., Bruxelles, 1898-1902, t. III, p. 362.

L'ouvrage est libellé : *Opuscula posthuma hactenus inedita et edita, authore Adm. Reverendo ac Eximio Patre Magistro F. Christiano Lupo, Iprensi, Sacrae Theologiae Doctore et regio primario Lovanii professore, Provinciae Belgicae Ord. FF. Erem. S. Augustini quondam priore provinciali, cura et opera Rev. Patris F. Guilielmi Wynants, ejusdem ordinis et voti, per Flandro-Belgicam Provinciam Diffinitoris, S. T. B. Tomus primus. Cum duplice Indice.* Bruxelles, Typis Eugenii Henrici Fricx, 1690, in-8° [32]-912 [20] p.

La dédidace, signée Wijnants (Bruxelles, le 30 novembre 1689) est offerte à Jean de Brouckoven, comte de Bergeyck, baron de Leefdael, trésorier général. On y apprend que Lupus chargea son secrétaire de publier :

> « Quasdam dogmaticas lucubrationes, quas ad magnorum virorum, in utroque foro praestantium postulationem digesserat; et ipse si morte non abreptus felicius evulgare potuerat. Has inter doctrinales dissertationes sunt tractatus tres, praesenti temporum calamitati et ingeniorum luxuriantium novitati ad occurrendum apprime opportuni et utiles. Hodie namque de probabilium sententiarum usu, de regularis et saecularis cleri simoniaca lepra, de militaris disciplinae iure ac iustitia tot et tanta in utramque partem producuntur argumenta, ut firmi viri fatigentur, infirmi capiantur, et medii cum scrupulo dimittantur ».

On y apprend encore que Wijnants fut encouragé à publier les *opuscula* par des personnages haut placés à Rome, et qu'il y fut obligé par son général Fulgence Travalloni [742]). L'*index* est suivi des permissions du général Travalloni (Rome, le 2 avril 1688), et du provincial Maurice Poelman (le 5 mars 1668), du privilège donné le 9 juin 1688, d'une lettre et d'une approbation de la main de Bernard Désirant

[742]) « Sunt illa capita ad quorum editionem me hortati sunt amplissimi ex Alma Urbe viri, me constrixit Reverendissimus Magister Fulgentius Travaloni, totius ordinis nostri prior generalis ». La dédicace est suivie de deux poésies, adressées au P. Wijnants par Albert Le Roy (autrefois ennemi de Lupus), « historiographus generalis », et de Jean Huyssens, « marianae sodalitatis apud Lovanienses orator ». Le premier écrit entre autres :

« Perge modo et reliquos quos abdita scrinia condunt
erue de tenebris foetus et lumine dona
ingenium quidquid liquet elucubrasse Lupinum ».

Le second : « Hic tomus ingenii praefert monumenta Lupini
Quae nemo invidiae rodere dente valet ».

(1er octobre 1689). Ici, on apprend des détails sur le dessein de Wijnants :

> « Perge tu interea. Sic reipublicae litterariae bene sit. Opusculorum tomum primum edes, mox additurus alterum ; curaturus dein ut augustiori folio Sacrorum Canonum scholia refulgeant, adiectis nihilominus et intermixtis quae testamenti loco eruditis addenda [dedit Lupus].

Le volume contient des *nova et vetera* :

1. Dissertatio de ...usu sententiae probabilis ;
2. Dissertatio de simonia monasteriorum ;
3. Dissertatio de antiqua disciplina christianae militiae ;
4. Antiqua Ecclesiae ac reipublicae in pelagianam haeresim decreta ;
5. Dissertatio dogmatica... circa christianam contritionem et attritionem ;
6. Epistola familiaris... ad ...Henricum Noris ;
7. Exhibitio sacrorum canonum circa ius regularium ecclesiarum quoad praedicationem divini verbi ;
8. Exhibitio sacrorum canonum... adversus larvati Christophori Philalethis responsionem stabilita seu confirmata ;
8. Dissertatio de sanctissimi sacramenti publica expositione ;
9. Oratio panegyrica in laudem Sacrosanctae hostiae miraculosae [349]).

Désirant avait dressé l'index [744]) de ce premier tome. Le second tome, réellement envisagé, ne vit jamais le jour, ni non plus la réédition in-folio des *Scholia*, que Fricx devait fournir. A ce sujet, Désirant écrit à son général le 5 mai 1720 :

> « Intenderat ...Lupus novam eamque auctiorem editionem facere *Scholiorum*... Mors, ultima linea rerum, lineis istis metam posuit anno 1681. Non periere tamen manuscripta eius, inter quae *Dissertatio prooemialis de Meleti et Arii personis, moribus atque erroribus*, a qua primum tomum recudendum decreverat. Constat capitibus sexdecim admodum prolixis. Nobilis typographus Henricus Fricx Bruxellis, paulo ante finem saeculi elapsi, omnium memorati sapientissimi Doctoris operum agressus fuerat reimpressionem in magno folio, et dum existebam Romam,

[743]) Ce discours n'est pas mentionné dans l'index. S'agit-il d'une annexe non prévue ?

[744]) Dans sa lettre à Wijnants (cf. supra), Désirant écrit : « Operam eam quam spondeo, ut agnoscas futuram, praemitto, ecce quem in tomum hunc primum concinnavi indicem ».

quodam baccalaureo dirigente typos et singula folia hebdomatim ad me mittente, totam istam *Dissertationem* absolverat, perveneratque usque ad paginam 176, dum triste incendium [anno 1696], quod magnam Bruxellensis urbis partem in cineres vertit, invasit typographi domum et exemplaria omnia vorax flamma sic abstulit, ut unice quod sciam restent ultimae correctiones, quas hactenus conservavi, quas... consigno... [745]).

Doctissimi auctoris mens fuerat, ut post dissertationem procœmialem sequeretur dissertatio de symbolo apostolico et Nicaeno; sed non prorsus illo ordine quem tenuerat in prima editione. Varias siquidem intersertas voluit additiones, prout ex manuscripto liquet quod asservavi, et cum parili reverentia consigno in illos fines quorum mihi notitiam dare Reverendissima Paternitas vestra dignata est» [746]).

En effet, François-Marie Querni, vicaire général des augustins, avait donné ordre à Thomas Antoine Philippini de fournir une nouvelle édition. Celui-ci obéit :

« Illud praecipue cordi fuit, nonnullas eiusdem elucubrationes ineditas adhuc in lucem proferre, editatorum vero complura loca vel appendicibus in voluminum calce ab auctore subiectis, vel novis adiectionibus ab eodem ad alteram operum suorum impressionem paratis illustrare atque amplificare» [747]).

La splendide édition : *Patris Christiani Lupi opera omnia, studio ac labore F. Thomae Philippini, Ravennatensis*, Venise, J. B. Albirizzi et Jérôme et Sébastien Coleti, 12 vol., in-fol., 1724-1729, contient la *Vita* de Sabatini, les *Scholia* d'après le texte corrigé par Lupus, les grands ouvrages et les petits traités, tant ceux qui avaient paru dans les *Opuscula* (t. I) que ceux qui avaient été destinés au t. II (resté inédit). Parmi ceux-ci, le t. XII comprend :

1. Quaestio quodlibetica de origine eremitarum... Sancti Augustini [748]);

[745]) C'est donc grâce à Fricx et à Désirant que cette longue *Dissertatio prooemialis* (*Opera omnia*, t. I, p. 1-176) et d'autres suppléments ont été conservés. En tête des *Opera omnia*, l'éditeur, Thomas-Antoine Philippini, signale quels changements il a introduit dans le t. I des *Scholia*, d'après les indications de l'auteur.

[746]) *Opera omnia*, t. II, p. 395.

[747]) Ibid., t. I, *Benevolo lectori*. Sur le désir exprimé autrefois par Lupus, Philippini dédia le premier volume au pape, le second au cardinal Sébastien-Antoine Tanara, autrefois internonce à Bruxelles et ami de Lupus.

[748]) A. C. Romanis, *La dissertazione del nostro Cristiano Lupo sull' origine dell'Ordine eremitano di S. Agostino*, dans *Bolletino storico agostiniano*, 4 (1927) 69-75.

2. Prodigma philosophica;
3. Apologia pro anima sensitiva ovi;
4. Epistolae tres [749]).

Il n'y a aucune mention du traité que Lupus avait composé contre les opuscules de Stockmans au début de sa réhabilitation et dont cependant l'impression (au moins partielle) avait été prévue pour le t. II des *Opuscula* [750]). Ce traité ne parut que beaucoup plus tard : Summum Romanae Apostolicae Sedis privilegium quoad evocationes ac appellationes Germanicas, Belgicas, Anglicas etc. Opus eximii et doctissimi Patris Patris Christiani Lupi Iprensis... Nunc primum e tenebris erutum studio ac labore Th. Philippini Ravennatis, eiusdem Ordinis, Bologna, typis Longhi, 1742, in-4°, 314 p. Sans le nommer, Lupus attaque longuement Stockmans [751]), son ami d'autrefois, que d'ailleurs il n'abandonna jamais et qu'il ne semble avoir réfuté que pour sa propre réhabilitation, en profitant de la rancune que le tout puissant assesseur du Saint-Office, Albizzi, portait contre ce conseiller du Conseil de Brabant, défenseur de l'archevêque Boonen.

Ayant accepté vers la fin de sa vie, sous la poussée générale des religieux, la chaire royale de théologie, de droit réservée aux séculiers, Lupus avait offensé l'université et lésé ses droits [752]). La résistance avait été violente. Le jour même de la mort du professeur, l'université s'adressa au gouverneur général [753]); et le lendemain la faculté de théologie écrivit à Alphonse de Berghes, archevêque de Malines :

[749]) Noris à Lupus, le 12 août 1673; Lupus à Noris, le 31 août 1673; Lupus au Régent du collège du Saint-Esprit à Florence, le 31 août 1673.

[750]) Cf. supra.

[751]) A la page 211, Lupus cite le chapitre 3, paragraphe 4, de Stockmans. Prudemment, il écrit au début du premier chapitre : « Protestatur auctor quod Belgarum privilegiis in nullo velit derogatum. ...Proinde absit a me ut gentis meae legitimas consuetudines prodam aut evertam. Dico consuetudines legitimas... Tales [malas] consuetudines absit ut defendam. Talis omnino est quaecumque evertit aut mutilat appelletationes, evocationes romanas ». Au chapitre 43 (p. 211-213) : « ostenditur quod eadem evocationum obedientia olim semper viguerit, etiam apud Belgas » ; au chapitre 50, Lupus demande : « An Belgam extra suam provinciam non evocari sit consuetudo avita ac immemorialis » (p. 237-239); au chapitre 51, il explique : « quando apud Belgas ceperint aboleri evocationes extra provinciam » (p. 239-271); Lupus admet que Léon X a confirmé pour les Belges le « privilegium de non evocando », mais à l'exclusion des cas majeurs (« episcoporum et aliarum maiorum causarum ».

[752]) Cf. Supra, chap. XV.

[753]) FUL, 72, f° 218r.

« Hesterna die e vivis discessit Eximius Pater Lupus. Quae per huius obitum suscitabuntur nobis difficultates et molestiae, notius est Illustrissimae Vetrae Gratiae quam ut pluribus scribamus. Is est rerum nostrarum status ut opem Illustrissimi Domini imploret, plurimumque ex eo academiae nostrae et archiepiscopatus immo Ecclesiae interest. Unde non iuvari solum, sed et instrui si quid a nobis praestari oporteat, enixe desideramus. Confidimus fore ut Aula Madritensis nuper certior reddita fuerit, quo loco res nostrae sint apud aulam romanam, quod ex ea quae accluditur copia videre erit » [754]).

Rome même ayant désapprouvé la manœuvre des religieux contre l'université [755]), celle-ci eut facilement gain de cause : la chaire royale ne passa pas aux religieux en général, ni aux augustins en particulier. Les antijansénistes, si hostiles à Lupus, se firent une joie de sa défaite finale. L'implacable jésuite Gilles Estrix publia, sans se nommer, un pamphlet : *Anima Patris Lupi, monachi christiani, S. T. Doctoris primarii professoris regii, quaesita et inventa per quemdam Alethinum. Quaerendi occasionem praebuit paroema : ingratis servire nefas*, s.l., 1681, in-8°, 30 p. [756]). Il s'agit d'une espèce de faux. L'auteur y parle aux nom des jansénistes de Louvain qui montrent leur ingratitude finale à l'homme auquel ils devaient tant.

Cependant, les augustins ressentirent davantage l'offense qu'un janséniste de Louvain, Van Espen, infligea à la mémoire de Lupus, Zeger-Bernard Van Espen [757]). Versé dans l'ancienne législation canonique, publia en 1684 à Louvain sa *Dissertatio canonica de peculiaritate in religione et simonia circa ingressum religionis* [758]), où, dans la seconde partie (*de vitio simoniae*), le deuxième chapitre porte ce long titre : *Discutitur titulus quo praxis hodierna multorum in Belgio monasteriorum quae recipiendi monachi dotem non solum sponte oblatam accipit, sed et exigit ac de ea stipulatur, ab omni labe simoniae per aliquem nuper coepit vindicari.* L'auteur s'excuse du titre :

754) Ceyssens, *Sources... 1680-1682*, p. 336.

755) Cf. infra.

756) Cf. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 473. Estrix fait entrer en scène deux jansénistes qui se racontent leurs rêves.

757) Voir M. Nuttinck, *La vie et l'œuvre de Zeger-Bernard Van Espen. Un canoniste janséniste, gallican et régalien*, Louvain 1969.

758) Cette *Dissertatio* a été reprise dans le t. II du le *Jus ecclesiasticum universum*, qui connut de nombreuses éditions.

Non possum accuratius titulum seu doctrinam referre quam ipsis verbis Eximii Patris Lupi. En effet, celui-ci, dans ses *Synodorum... decreta*, t. II, p. 1150 (*Opera*, t. III, p. 206) s'était demandé :
« *Verum hodierna multorum in Belgio monasteriorum praxis recipiendi monachi dotem non solummodo sponte oblatum accipit, sed et exigit ac de illa stipulatur. An igitur simonia laboramus* » [9]). Et sa réponse, étayée d'arguments historiques, avait été catégorique : *Respondeo non laborare.* Mais Van Espen lui objecte que l'ancienne discipline défend d'exiger une dote à l'entrée des novices, si les monastères sont assez riches pour soutenir les religieux. Il donne ses preuves et conclut :

> « In illam proinde doctrinam, in quantum unanimi antiquorum, imo et recentiorum omnium (si unum alterumve forsitan ex laxioribus ad omnem novitatem quodammodo prurientibus exceperis) sententiae in materia morum contradicit, non male quadrat illud S. Augustini : Quid sibi vult ista novitas ? Nonne vobis videtur nescio quam redolere fallaciam » [759]) ?

Cette parenthèse qui semblait englober Lupus parmi les laxistes, choquait les augustins. Plusieurs d'entre eux, Clénaerts, Ledrou, Désirant, vont lever le bouclier contre Van Espen [760]). Wijnants se joint à eux par son *Epistola dogmatica Rodulfi, apud S. Trudonem abbatis, rescripta ad Sibertum Sancti Pantaleonis apud Colonienses priorem, in lucem producta adversus Dissertationem canonicam D. Zegeri Van Espen*, Liège, H. Hoyoux, in-12°, 112+29+[3] p.

Ce livre, nous l'avons dit, est surtout intéressant par les pièces de correspondances, reçues par Lupus, qui y sont publiées.

En France et ailleurs

Dans son livre *De appellationibus* Lupus avait attaqué surtout Quesnel et Pierre De Marca [761]). Ce dernier trouva un défenseur

759) Van Espen, *Dissertatio canonica*, pars II, caput II, paragraphe 2.

760) Voir Nuttinck, *La vie et l'œuvre de... Van Espen*, p. 93-109.

761) E. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI d'après les correspondances inédites du Ministère des Affaires étrangères de France*, 4 vol., Paris, 1882-1883, passim. Au t. IV, p. 457, il écrit : « ...Il prit toujours parti, avec un rare fanatisme, pour tout ce qui était de nature à blesser la France ; son livre *De appellationibus* et ses autres écrits furent dirigés contre les doctrines gallicanes ; par son caractère passionné, par ses intempérances d'idées et d'expressions, il ne pouvait que plaire à Favoriti, à Casoni, au cardinal Azzolini, à la reine Christine et à toute la camarilla. Lorsqu'il quitta Rome pour retourner en Flandre, il entretint une correspondance avec Favoriti, Dorat et les autres chefs de la cabale, dont il était une des plus vives lumières ».

dans son ancien bibliothécaire, l'historien bien connu Etienne Baluze. Le premier au contraire était prêt à se défendre lui-même. Revenons un peu en arrière.

Quesnel, historien et théologien réputé et apprécié, membre de l'Oratoire, fut d'abord assez bien disposé envers Lupus, dont il eut des nouvelles surtout par le bibliothécaire de Florence Antoine Magliabecchi. A ce dernier il écrivit le 9 juin 1677 :

> « Je suis ravi du bon rencontre qui a fait trouver le R. P. Christ[ian] Lupus avec vous, quand vous reçutes le catalogue des opuscules du P. Morin [762]) dont son nom fait un des ornements. C'est un homme de mérite et d'érudition, et que j'estime particulièrement pour la raison qui l'a fait aller à Rome, savoir pour défendre la vérité et la piété de la morale évangelique corrompue par les casuistes modernes. Je souhaite qu'il ait un heureux succès de son voyage » [763]).

Mais bientôt Quesnel apprend par Magliabecchi que Lupus, à Rome, a commencé d'écrire contre ses notes insérées dans l'édition des Oeuvres de Saint Léon. Le 9 septembre 1678, il fait savoir à Magliabecchi :

> « Il n'y a rien, Monsieur, de plus généreux ni de plus utile que votre amitié. Car quand j'aurais des espions à gages dans la cour de Rome, je ne serais pas si bien averti des desseins qui s'y forment contre moi. Il n'est guère honorable à ceux qui m'entreprennent après que mon ouvrage a couru durant trois ans, d'avoir attendu si longtemps et d'être réduits à armer contre moi un bon flamand qui n'est pas le plus terrible homme du monde... Si le Père Loup entreprend de réfuter tout ce qu'on écrit sur la matière des appellations, il aura assez d'exercice, car on a imprimé depuis peu à Lyon un ouvrage en latin qui traite ex-professo *De antiquis et maioribus episcoporum causis*. Il est fait par un docteur de Sorbonne [764]) qui n'est pas homme à se laisser manger la laine sur le dos... et qui ne demandera pas mieux que d'avoir affaire à un homme fait comme celui dont vous m'écrivez » [765]).

Ayant appris que Lupus venait de partir de Rome pour Louvain, Quesnel demande à Magliabecchi, le 29 septembre 1679 :

> « Mais que deviendra son ouvrage contre M. De Marca et

762) Cf. supra.

763) C. P. Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon*, Paris, 1847, t. III, p. 246.

764) Il s'agit de Jacques Boileau, docteur de Sorbonne; cf. supra.

765) Valéry, *Correspondance*, t. III, p. 263.

contre moi ? Le laisse-t-il à Rome ? Le porte-t-il en Flandre. Le fera-t-il imprimer ? En laisse-t-il le soin a quelque romain ? Et Monseigneur le Cardinal Casanate qui paraissait si échauffé pour l'édition, s'en charge-t-il ? On prétend qu'il écrase Monsieur De Marca, mais j'ai peine à le croire. Pour moi je ne m'en étonnerais pas ; ce serait un moucheron qu'il aurait écrasé et ce ne serait pas une grande victoire pour un grand homme comme le P. Lupus » [766]).

On le voit, malgré son ironie, Quesnel est fort intrigué. Il doit patienter encore deux ans avant d'avoir la réponse à ses questions. Le 22 novembre 1681, il écrit à Magliabecchi :

« Vous avez donc vu, Monsieur, le gros livre que le P. Lupus a fait contre moi. S'il eût survécu plus longtemps à son ouvrage, il en aurait été récompensé par un chapeau de cardinal. Cela est bien fâcheux pour lui d'avoir tant travaillé et de n'avoir rien gagné, sinon peut-être d'avoir avancé ses jours par son travail. Car du reste son livre ne lui fait pas grand honneur en ce monde, et je doute fort que dans l'autre on lui en ait tenu compte, sinon pour le tenir un peu plus longtemps en purgatoire pour les injures et les accusations ridicules de schisme et d'hérésie dont son livre est rempli. Je crois que ce serait bien employer mon temps que de m'amuser à réfuter pied à pied un si gros volume... M. De Marca, M. Gerbais, M. de Launoy et moi avons réfuté par avance cet ouvrage. J'aurai pourtant de la peine à ne lui donner pas sur les doigts en quelque rencontre. Je suis fâché qu'il ait fini sa course d'une manière si peu digne de lui... » [767]).

Quelques mois plus tard, Quesnel a obtenu des renseignements au sujet des lettres anciennes que Lupus a tirées du manuscrit du Mont Cassin. Le 19 juin 1682, il communique ses impressions à Magliabecchi :

« Il [Lupus] n'a rien trouvé parmi un si grand nombre de pièces anciennes... contre moi que deux ou trois pièces de l'hérésiarque Eutyches et de quelques sectateurs de Nestorius. Ce n'est non moins que des actes d'appel que ces pièces qu'il a fait imprimer dans son livre contre moi. Ce sont des lettres des gens qui ne savent où donner de la tête et qui tâchent d'engager le pape à prendre leur protection. Nous en pourrons dire un jour notre sentiment en chemin faisant. Et quant à son ouvrage entier, je le laisserai pour ce qu'il est, sans me mettre en peine de le

766) VALÉRY, *Correspondance*, t. III, p. 273.

767) Ibid., t. III, p. 287-288.

réfuter. Si quelqu'un y trouve quelque chose de fort et qui mérite réponse, il n'a qu'à choisir ce qu'il croira être plus fort et j'espère lui pouvoir prouver que cela est très faible » [768]).

Cependant Quesnel était touché plus fort qu'il ne voulait l'avouer. Il va chercher une occasion d'attaquer directement Lupus. Le 11 août 1682, il annonce « qu'il a quelque chose de tout prêt contre Lupus, où sans descendre dans la réfutation de son livre qui n'en vaut pas la peine, il lui en donne assez pour le faire rougir [769]) ». Déjà le 7 avril de la même année, il avait écrit à Arnauld : « Vous recevrez... un petit ouvrage qui est l'histoire de la censure de St. Léon, que j'ai faite à l'occasion du livre du P. Lupus... Pour vous dire la vérité, j'ai assez d'envie de faire imprimer cette histoire; et si je n'étais point sorti de Paris, cela serait déjà fait. Si les Romains en étaient demeurés à leur censure, on aurait pris patience, mais l'ouvrage du P. Lupus est fait à leur instance, et il est trop insolent pour ne pas avoir une espèce de réponse » [770]). Sur l'avis d'Arnauld, cette histoire ne fut pas publiée [771]).

Etienne Baluze, l'ami, l'éditeur et le défenseur de Pierre De Marca, s'intéressait lui aussi au livre *De appellationibus* de Lupus, qui lui avait été annoncé. Mais, envisageant une nouvelle collection des Conciles, il était surtout intrigué par la découverte que Lupus venait de faire dans le manuscrit de Mont-Cassin. Il voulut voir aussitôt cette source qui promettait tant pour donner du relief à sa nouvelle collection. Il n'obtint pas satisfaction. Il devra attendre la publication du livre que Lupus préparait. Il fallut donc patienter et plus qu'il n'aurait cru. Car, lorsque le premier volume parut,

[768]) Ibid., t. III, p. 289-290.

[769]) J. A. G. Tans, *Pasquier Quesnel et les Pays-Bas*, Groningue, 1960, p. 50.

[770]) [H. J. Van Susteren], *Causa Quesnelliana*, Bruxelles, 1704, p. 341.

[771]) Tans, *Pasquier Quesnel*, p. 50-51; cf. id,, *Pasquier Quesnel devant la Congrégation de l'Index*, p. XXXVIII. Dans sa seconde édition des œuvres de saint Léon (2 vol., Lyon, 1700), Quesnel enrichit sa septième dissertation d'un appendice *De Appellatorio Eutychis libello quem ex Cassinensi codice edidit Christianus Lupus; an revera sit appellationis libellus*, où il réfute Lupus. « Mirum quanta fiducia Christianus Lupus asseveret et ovanti similis clamet scriptum illud... ipsissimum esse appellationis libellum quem ad Leonem I papam ab Eutyche haeretico missum aiunt... »; cf. P.L., t. 55, col. 662, n° 662, n° 1119; cf. ibid., col. 663-670 : *Ballerinorum observationes in Dissertationem VII Quesnelli*, où les frères Jérôme et Pierre Ballerini (qui publièrent une nouvelle édition des œuvres de Saint Léon; Venise, 1753-1757) appuient modérément les affirmations de Lupus.

l'éditeur ne voulut pas l'envoyer en France, craignant qu'il ne fût immédiatement reimprimé et lancé dans le public, avant qu'il eût eu le temps de publier le second tome de l'ouvrage, consacré aux commentaires. Même par des voies détournées, Baluze ne réussit pas à se procurer le trésor [772]).

Mais entre-temps Baluze put prendre connaissance du Traité des appels de Lupus. Voyant que son maître De Marca y était mal traité et que lui-même n'y était pas épargné, il ne put contenir sa mauvaise humeur. Il écrivit le 19 septembre 1681 au cardinal Casanate :

> « J'ai quelque chose de très important à vous dire au sujet de Lupus. J'avais déjà remarqué combien cet homme, tout plein de lui-même, nourrissait d'aversion pour l'illustre Pierre De Marca ; mais dans son dernier ouvrage il montre mieux que jamais sa haine. Assurément on peut affirmer que jamais Marca n'a eu d'ennemi plus cruel... N'est-ce pas le comble de la démence ? Ah ! que n'est-il encore en vie. Combien il eût été facile de lui donner, à lui, les preuves de sa torpeur, de sa négligence, de sa fatuité pour se servir de sa propre expression ; de venger en un mot le grand homme des morsures de ce sycophante ! Mais il est mort ...laissons-le en paix » [773]).

La rancune de Baluze fut plus grande encore lorsque, à la fin de 1681, il put obtenir les deux volumes des *Epistolae variorum Patrum ad Ephesinum Concilium*. Lupus ne l'avait pas dévancé seulement pour le *Synodicon Cassinense*, mais également pour le concile de Naples et le Commonitoire de Célestin [774]).

> « Le coup fut rude et la lecture de l'ouvrage se ressentit des dispositions chagrines de Baluze. Se jugeant deux fois lésé, le dépit lui donna des yeux de Lynx. Plus il lisait les textes édités par Lupus, écrivait-il au cardinal Casanate, plus il en appréciait la valeur intrinsèque, mais plus aussi il gémissait du sort malheureux de l'infortuné manuscrit Cassinien tombé en pareilles mains. Il était trop clair pour lui que Lupus, qui n'y entendait rien, n'avait ni copié ni publié entier le *Synodicon*, car ça et là on apercevait des traces d'omissions manifestes et de changements arbitraires. Quant aux commentaires, ils étaient aussi vides que gros » [775]).

772) QUENTIN, *Mansi*, p. 116-131.

773) Ibid., p. 128 ; cf. p. 237-238.

774) De ces pièces ajoutées par Lupus à ses *Variorum Patrum epistolis* (p. 470 et 482-489) il existe une édition à part ; cf. WILLAERT, *Bibliotheca*, nº 4338.

775) QUENTIN, *Mansi*, p. 129-130.

Ne pouvant obtenir inspection du manuscrit Cassinien, « Baluze devait rénoncer à prendre sur Lupus la revanche que depuis longtemps il méditait. Bon gré mal gré, il fallut se résigner à donner, dans le *Nova Collectio Conciliorum*, les pièces du *Synodicon* telles que Lupus les avait éditées; mais les trésors de mauvaise humeur amassés pendant les longs mois de l'attente furent largement dépensés, et dans la préface et dans les notes de la nouvelle édition; à chaque pas, ils s'y révèlent presque à l'égal de la rare habilité critique de l'auteur... Quant à Lupus, son œuvre était manquée; il avait fait sa copie si négligemment qu'il n'avait même pas pris le soin de transcrire le titre du recueil celui-ci n'en avait pas; mais il est vrai que Lupus n'avait donné aucune description du manuscrit]; le corps de l'ouvrage était rempli de défauts, non moins graves, et tout était à refaire » [776]).

Quand, plus tard, le Mauriste Bernard de Montfaucon put contrôler l'édition de Lupus sur le manuscrit, il envoya les principales variantes à Baluze avec cette conclusion qu'après examen il trouvait très peu de différence entre le manuscrit et l'édition de Lupus. Le travail de ce dernier était donc beaucoup plus sérieux que Baluze ne l'avait cru et surtout qu'il ne l'avait maintes fois répété [777]).

Mansi, malgré sa grandiloquence, ne fit, dans son *Amplissima collectio*, que réimprimer la réédition de Baluze, y ajoutant les maigres variantes fournies par le Cardinal Tamburini et qui tournaient à l'honneur de Lupus.

Pour un jugement définitif de l'édition de Lupus, il fallait attendre la *Bibliotheca Cassinensis* [778]), qui au t. I, col. 46 sv. donna un description détaillée du manuscrit en question, et plus encore le *Florilegium Casinense* [779]). Dom Quentin résume le résultat : « En plus de dix endroits... les savants éditeurs... ont noté des fautes de lecture, dont quelques-unes considérables, et qu'ils donnent seulement en passant, comme exemples, un peu au hasard de leur description » [780]). Lupus, de plus, avait omis, sans en avertir, un certain nombre de

[776]) Ibid., p. 131.

[777]) Ibid., p. 137.

[778]) Luigi Tosti, *Bibliotheca Cassinensis*, 5 vol., Monte Cassino, 1872-1894.

[779]) Quentin, *Mansi*, p. 137. Le *Florilegium Cassinense* est un supplément au tome premier de la *Bibliotheca Cassinensis*.

[780]) Quentin, *Mansi*, p. 141.

pièces, et il avait interverti l'ordre de ses documents, sans l'indiquer explicitement [781]).

En Angleterre, Édouard Stillingfleet, doyen de Saint-Paul à Londres, voulant combattre les progrès du catholicisme en sa patrie sous Charles II, attaqua dans ses *Origines Britannicae* (Londres, 1685) plusieurs auteurs catholiques. Lupus y figurait en bonne compagnie : Sirmond, de Marca, Morin, Garnier, Baronius, Holstenius, Bona et Schelstrate. Ce dernier se chargea de défendre l'honneur de tous dans sa *Dissertatio de auctoritate patriarchali et metropolitica adversus ea quae scripsit Eduardus Stillingfleet,* Rome, 1687 [782]).

En Espagne, les agissements contre Lupus cessèrent avec sa mort. Cependant, M. A. Torrecilla rappela son souvenir en réimprimant dans son *Propugnaculum orthodoxae fidei,* Madrid, 1698, les propositions autrefois dénoncées par Duffy, où le nom de Lupus revenait à plusieurs reprises.

En 1690, Lupus devint la victime de deux Espagnols, Thyrse Gonzalez, général des jésuites, et François Diaz [783]), procureur à Rome du roi d'Espagne; ayant ranimé la cause des propositions dénoncées en 1679 par la Congrégation secrète et son agent Porter, ils purent déclencher la condamnation des 96 propositions qui flétrirent la mémoire de Lupus, sans que, — pour autant que je sache — ses confrères aient entrepris de le défendre. En revanche, on trouve une ébauche de réhabilitation chez saint Alphonse de Liguori, qui appelait Lupus « *theologum eximium et doctissimum* » [784]).

En tout état de cause — et ce sera notre conclusion —, l'édition des *Opera omnia* couronne dignement la carrière de Lupus et ne cesse de perpétuer sa pensée.

(fin) LUCIEN CEYSSENS

781) QUENTIN, *Mansi,* p. 139-143.

788) L. CEYSSENS, *La correspondance d'Emmanuel Schelstrate,* Bruxelles, 1949, p. 54, 208, 212.

783) Voir I. VAZQUEZ, *Las negociaciones inmaculistas en la curia romana durante el reinado de Carlos II de España,* Madrid, 1957; id., *Un franciscano al servicio de los Habsburgos en la curia romana : Francisco Diaz de San Buenaventura,* dans *Archivo Ibero Americano,* n.s. 23 (1963) 25-64, 197-266; CEYSSENS, *P. Patrice Duffy et sa mission antijanséniste,* dans *Catholic Survey,* 1 (1951-1952) 263: id., *Francois Porter,* dans *Miscellanea Melchor de Pobladura,* Rome, 1964, t. I, p. 409.

784) F. TER HAAR, *De systemate morali antiquorum probabilistarum dissertatio critica,* Paderborn, 1894, p. 46, où (p. 46-47) on trouvera une note sur l'attitude de Lupus en face du probabilisme.